



Département du Gers
Commune d'AUX AUSSAT

Plan Local d'Urbanisme

ANNEXES



Projet de PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal le
Enquête publique du
Approuvé le



Chargé d'études:
Bureau d'études ING.C
ZI Engachies
1, rue Van Gogh
32000 Auch

ANNEXES

ANNEXE 1 : Délibération du conseil municipal portant sur le lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

ANNEXE 2 : Délibération portant sur l'arrêté du PLU du 13/03/2015

ANNEXE 3 : Fiche détaillée de l'INSEE

ANNEXE 4 : Plan du réseau électrique ERDF

ANNEXE 5 : Dossier communal synthétique des risques majeurs.

ANNEXE 6 : Information des acquéreurs ou locataires de biens immobiliers

ANNEXE 7 : Réseaux d'assainissement

ANNEXE 8 : Stockage et traitement des déchets

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'
AUX-AUSSAT**

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille dix, le quinze juillet, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUX-AUSSAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SENAC Claude, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 09/07/2010

Présents : Mmes PARENT Isabelle, PERES Jeanine, HARELLE Madeleine, MM. POQUES David, SENAC Claude, ROSSI Robert, ABADIE Guy, GILLES Alain, DUFFAU Gilbert, MAUMUS Jean-Jacques, ESTEREZ Michel.

Secrétaire : M. ESTEREZ Michel

OBJET : Prescription de l'élaboration du plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'envisager une définition de l'affectation des sols et une organisation de l'espace communal. Les résultats de l'étude devraient permettre à la municipalité:

- l'élaboration d'une stratégie globale d'aménagement, d'équipement et de préservation des espaces communaux,
- de disposer d'un schéma cohérent d'organisation du territoire définissant l'affectation à terme des différents espaces et les relations à établir ou maintenir entre eux,
- de définir un programme d'aménagement et de développement durable,
- de définir sa politique foncière,
- de définir les zones à rendre urbanisables (à l'échelle de temps du PLU),
- d'établir des orientations particulières d'aménagement et notamment les schémas détaillant les principes d'aménagement (organisation générale, emplacement des voiries, densité et emprise des constructions, programmation des réseaux ...),
- de bâtir un programme d'équipement phasé dans le temps et adapté à ses ressources,
- d'intégrer des données relatives à l'implantation d'un champ de panneaux solaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

1 - de prescrire l'élaboration sur l'ensemble du territoire communal du Plan Local d'Urbanisme;

2 - que l'Etat et que les personnes publiques mentionnées à l'article L 123-8 seront associées à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme à leur demande et en tant que de besoin, lorsque le Maire le jugera utile.

3- de désigner, à l'issue d'un scrutin à bulletin secret, M. SENAC Claude (Maire), M. MAUMUS Jean-Jacques (3^{ème} Adjoint), M. DUFFAU Gilbert (conseiller municipal) et Mme PERES Jeanine (conseillère municipale) pour représenter la commune au cours des réunions d'étude avec les personnes publiques associées ;

4a - de demander conformément à l'article L 121-7 du Code de l'Urbanisme que les services de la Direction Départementale des Territoires soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assurer la conduite de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ; et de charger un cabinet d'urbanisme de la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

4b - de donner tout pouvoir au Maire pour choisir l'organisme chargé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

5 - de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la réalisation de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

6 - de solliciter de l'Etat conformément à l'article L 121-7 qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

7 - dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sont inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre 20 article 202) ;

8 - décide d'organiser la concertation de la population, des associations locales, des organisations agricoles et de toute personne concernée, pendant toute la durée de l'élaboration du projet selon les modalités suivantes:

- courrier d'information sur l'élaboration d'un PLU sur la Commune d'Aux-Aussat adressé aux habitants de la Commune ainsi qu'aux propriétaires de résidences secondaires et de logements vacants,
- publication sur 2 journaux locaux d'un article sur l'élaboration d'un PLU sur la Commune d'Aux-Aussat,
- mise à la disposition du public, en Mairie d'Aux-Aussat, d'un registre destiné à recueillir toute observation particulière,
- information sur le bulletin municipal de la Commune,
- information sur le site internet de la Commune.

Conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au Préfet ;
- aux présidents du conseil régional et du conseil général ;
- aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture ;

Conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE

Le Maire,
Claude SENAC

Notifié et publié le :

Envoyé à la S/P le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'
AUX-AUSSAT**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mars, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'AUX-AUSSAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SENAC Claude, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 13/03/2015

Présents : Mmes HARELLE Madeleine, PARENT Isabelle, MM. ABADIE Guy, ESTEREZ Michel, GILLES Alain, LAPORTE André, MAUMUS Jean-Jacques, ROSSI Robert, SENAC Claude.

Absents excusés : Mme PERES Jeanine, M. POQUES David.

Secrétaire : M. GILLES Alain.

Objet : Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, suite à l'arrêt précédent du projet de PLU et aux modifications importantes apportées notamment sur le plan de zonage, il est nécessaire qu'une nouvelle délibération soit prise arrêtant à nouveau ce projet.

Il rappelle les conditions dans lesquelles le Plan Local d'Urbanisme a été élaboré et à quelle étape de la procédure le projet se situe. Il rappelle les motifs de cette élaboration et explique le projet d'aménagement et de développement durable qui doit être retenu et précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2010 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, et organisant la concertation de la population ;

Vu les résultats de cette concertation, et notamment des observations et remarques suivantes qu'il conviendrait de prendre en compte :

1) Rappel des démarches faites :

Le Maire, sur la base de la délibération du 15/07/2010 définissant les modalités de concertation, a mis en œuvre les dispositions suivantes :

- courrier adressé le 07/09/2010 aux habitants de la Commune et propriétaires domiciliés hors Commune, pour informer de l'élaboration d'un PLU sur le territoire (avec publication dans 2 journaux locaux le 19/08/2010),
- réunion préparatoire le 07/10/2010 de la Commission Communale et du Bureau d'Etude chargés de l'élaboration du PLU sur le territoire,
- information donnée en Janvier 2011 aux habitants de la Commune sur l'avancement du PLU (bulletin municipal),
- discussion en séance du Conseil Municipal du 15/03/2011, sur l'avancement du PLU et notamment sur l'élaboration du PADD,

- mise à la disposition à la Mairie en Janvier 2012 d'un premier zonage du PLU ; courrier adressé le 10/01/2012 aux habitants de la Commune et propriétaires domiciliés hors Commune, pour information sur la possibilité de consulter ces éléments et de la tenue d'un registre de doléances ouvert en Mairie entre le 20/01/2012 et 20/02/2012 (avec publication dans un journal local),
- réunion de travail le 04/07/2013 avec les personnes publiques associées pour présentation des éléments du PLU.

2) Participation de la population lors de la mise à disposition du premier zonage et du registre de doléances :

- 11 personnes ont pris connaissance du zonage proposé sur le territoire et 4 d'entre elles ont proposé de nouvelles parcelles leurs appartenant, à inclure en zone constructible ; 1 autre personne a émis la remarque sur la nécessité de renforcer les réseaux (ADSL notamment) s'il y avait une urbanisation plus importante sur la Commune,
- 1 courrier a été adressé par un propriétaire proposant de nouvelles parcelles lui appartenant, à inclure en zone constructible.

3) Décisions du Conseil Municipal, suite à la réunion avec les personnes publiques associées et leurs avis sur le zonage proposé :

- les parties de la Commune déjà urbanisées et suffisamment desservies par les réseaux sont retenues en zone constructible,
- les parties de la Commune excentrées et non desservies par les réseaux ne sont pas retenues en zone constructible.

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Après avoir débattu sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables lors de la session du Conseil Municipal le 15 mars 2011 ;

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui sont associées à son élaboration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'AUX-AUSSAT tel qu'il est annexé à la présente ;

- précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :
 - . à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme mentionnées à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme ;
 - . à la commission départementale de la consommation des espaces agricoles prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime ;
 - . à leur demande, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
 - . au Centre Régional de la Propriété Forestière ;
 - . au Syndicat Mixte du Val d'Adour ;

- informe que les présidents des associations agréées en application de l'article R 121-5 du Code de l'Urbanisme ou de l'article L252-1 du Code Rural, pourront en prendre connaissance, conformément à l'article L 121-5 du Code de l'Urbanisme, à la mairie, s'ils le demandent.

La présente délibération sera transmise à Mme la Sous-préfète.

COURRIER ARRIVEE LE POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE

08 AVR. 2015

Sous-Préfecture de MIRANDE

Le Maire,
Claude SENAC



(Handwritten signature)

Notifié et publié le : - 3 AVR. 2015
Envoyé à la S/P le :

Commune d'Aux-Aussat (32020) - Dossier complet

Chiffres clés Évolution et structure de la population

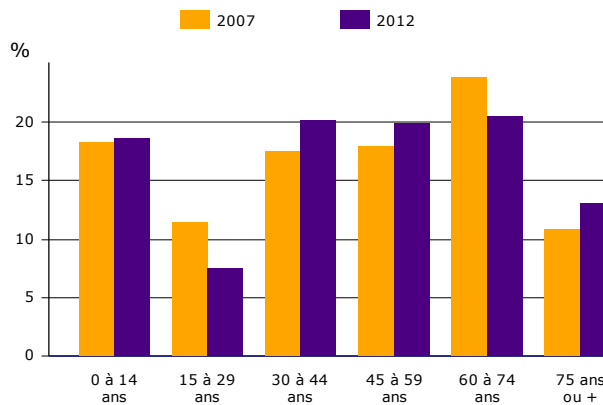
Commune d'Aux-Aussat (32020)

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2012	%	2007	%
Ensemble	263	100,0	246	100,0
0 à 14 ans	49	18,7	45	18,3
15 à 29 ans	20	7,5	28	11,5
30 à 44 ans	53	20,2	43	17,5
45 à 59 ans	52	19,9	44	17,9
60 à 74 ans	54	20,6	59	23,9
75 ans ou plus	34	13,1	26	10,8

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2012

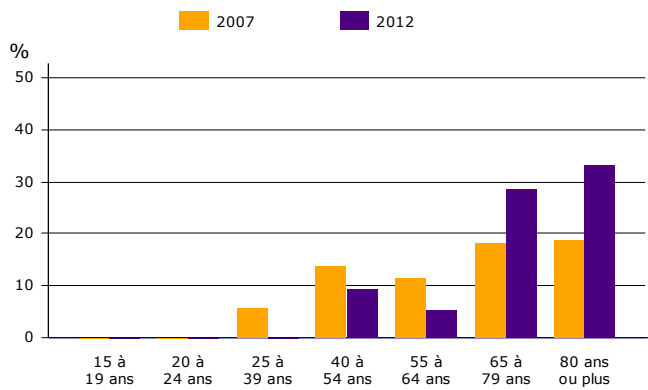
	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	142	100,0	121	100,0
0 à 14 ans	32	22,2	18	14,6
15 à 29 ans	9	6,3	11	8,9
30 à 44 ans	31	21,5	23	18,7
45 à 59 ans	27	18,7	26	21,1
60 à 74 ans	32	22,2	23	18,7
75 à 89 ans	12	8,3	21	17,1
90 ans ou plus	1	0,7	1	0,8
0 à 19 ans	38	27,1	22	17,9
20 à 64 ans	69	48,6	61	50,4
65 ans ou plus	34	24,3	38	31,7

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

Chiffres clés Couples - Familles - Ménages

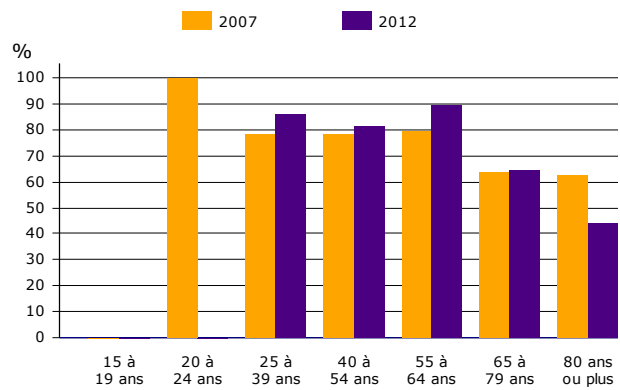
Commune d'Aux-Aussat (32020)

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



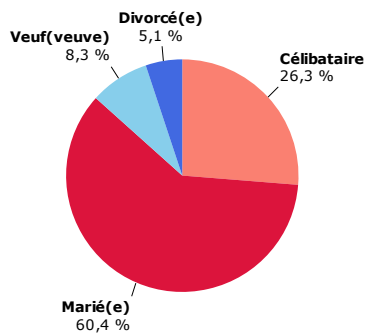
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

FAM G4 - État matrimonial des personnes de 15 ans ou plus en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

Chiffres clés Emploi - Population active

Commune d'Aux-Aussat (32020)

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2012	2007
Ensemble	141	142
Actifs en %	75,5	61,4
actifs ayant un emploi en %	65,7	58,6
chômeurs en %	9,8	2,8
Inactifs en %	24,5	38,6
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,0	9,0
retraités ou préretraités en %	10,5	16,5
autres inactifs en %	7,0	13,1

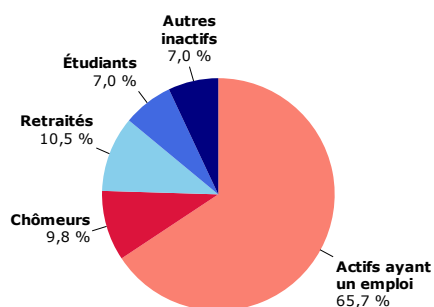
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2012

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	141	106	75,5	93	65,7
15 à 24 ans	12	2	16,7	2	16,7
25 à 54 ans	93	88	94,7	75	80,9
55 à 64 ans	36	17	45,9	16	43,2
Hommes	76	58	76,6	53	70,1
15 à 24 ans	7	1	14,3	1	14,3
25 à 54 ans	51	51	100,0	47	92,3
55 à 64 ans	18	6	33,3	5	27,8
Femmes	65	48	74,2	39	60,6
15 à 24 ans	5	1	20,0	1	20,0
25 à 54 ans	41	36	88,1	28	66,7
55 à 64 ans	19	11	57,9	11	57,9

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2012



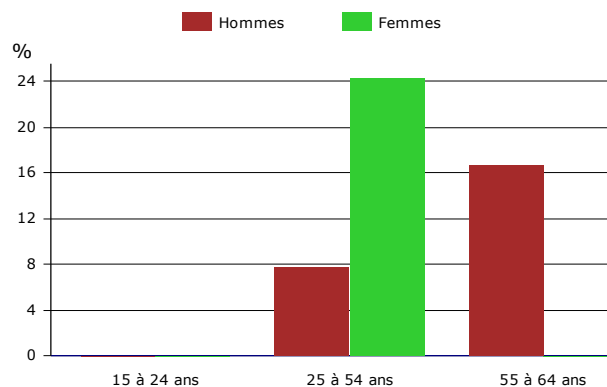
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2012	2007
Nombre de chômeurs	14	4
Taux de chômage en %	13,0	4,5
Taux de chômage des hommes en %	8,5	6,4
Taux de chômage des femmes en %	18,4	2,4
Part des femmes parmi les chômeurs en %	64,3	24,9

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

EMP T5 - Emploi et activité

	2012	2007
Nombre d'emplois dans la zone	57	53
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	97	83
Indicateur de concentration d'emploi	58,6	63,1
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	51,6	43,4

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

Chiffres clés Caractéristiques de l'emploi**Commune d'Aux-Aussat (32020)****ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2012**

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
Ensemble	97	100,0	19,4	43,9
Salariés	66	68,4	22,4	53,7
Non-salariés	31	31,6	12,9	22,6

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2012

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	31	6,5	34	34,3
15 à 24 ans	1	0,0	1	0,0
25 à 54 ans	27	3,7	26	30,8
55 à 64 ans	3	33,3	8	50,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel

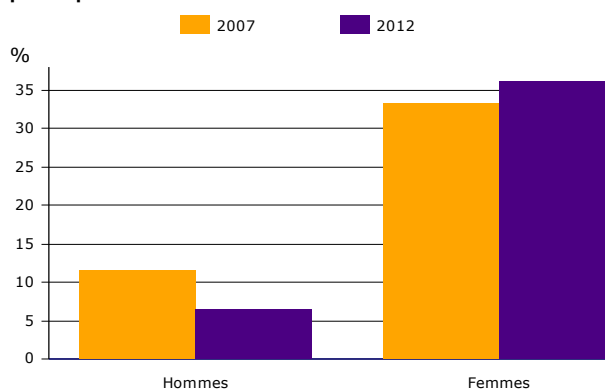
	2012	%	2007	%
Ensemble	57	100,0	53	100,0
Salariés	36	63,5	29	54,9
<i>dont femmes</i>	16	28,3	13	24,5
<i>dont temps partiel</i>	12	21,4	11	20,9
Non-salariés	21	36,5	24	45,1
<i>dont femmes</i>	4	7,0	6	11,2
<i>dont temps partiel</i>	3	5,2	0	0,0

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales lieu de travail.

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2012

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	54	100,0	42	100,0
Salariés	31	56,4	35	83,7
<i>Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée</i>	25	45,5	32	74,4
<i>Contrats à durée déterminée</i>	6	10,9	3	7,0
<i>Intérim</i>	0	0,0	0	0,0
<i>Emplois aidés</i>	0	0,0	1	2,3
<i>Apprentissage - Stage</i>	0	0,0	0	0,0
Non-Salariés	24	43,6	7	16,3
<i>Indépendants</i>	16	29,1	7	16,3
<i>Employeurs</i>	8	14,5	0	0,0
<i>Aides familiaux</i>	0	0,0	0	0,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2012	%	2007	%
Ensemble	97	100,0	83	100,0
Travaillent :				
dans la commune de résidence	33	34,7	26	31,8
dans une commune autre que la commune de résidence	63	65,3	57	68,2
située dans le département de résidence	44	45,9	39	47,0
située dans un autre département de la région de résidence	16	16,3	15	17,6
située dans une autre région en France métropolitaine	2	2,0	2	2,4
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	1	1,0	1	1,2

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Chiffres clés Logement**Commune d'Aux-Aussat (32020)****LOG T2 - Catégories et types de logements**

	2012	%	2007	%
Ensemble	137	100,0	126	100,0
Résidences principales	109	79,6	101	79,8
Résidences secondaires et logements occasionnels	17	12,7	20	16,1
Logements vacants	11	7,7	5	4,0
Maisons	128	92,9	118	93,0
Appartements	8	5,7	7	5,4

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

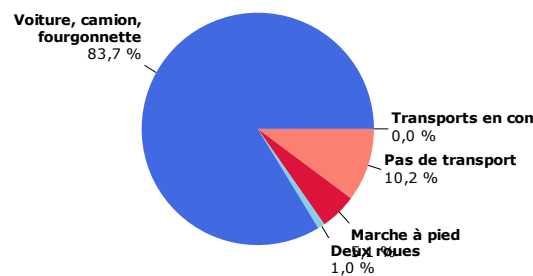
	2012	%	2007	%
Ensemble	109	100,0	101	100,0
1 pièce	1	0,9	1	1,0
2 pièces	4	3,6	6	5,8
3 pièces	11	9,9	10	9,7
4 pièces	19	17,1	21	20,4
5 pièces ou plus	75	68,5	64	63,1

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG T5 - Résidences principales en 2012 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2010	104	100,0
Avant 1946	64	61,3
De 1946 à 1990	18	17,0
De 1991 à 2009	23	21,7

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

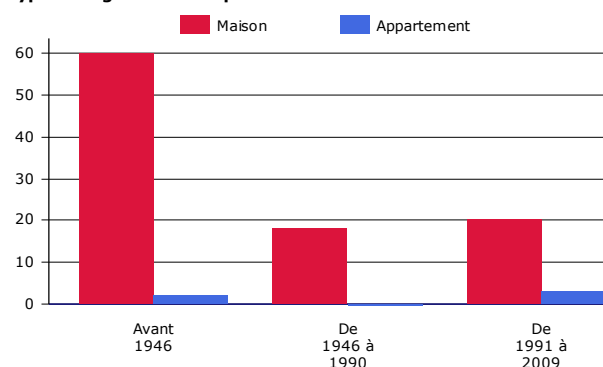
ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012

Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2012	2007
Ensemble des résidences principales	5,3	5,1
maison	5,4	5,2
appartement	3,8	3,4

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG G1 - Résidences principales en 2012 selon le type de logement et la période d'achèvement

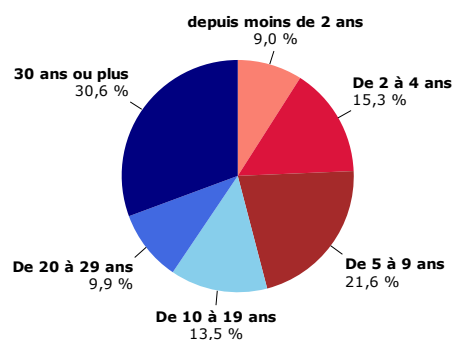
Résidences principales construites avant 2010.
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2012

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
Ensemble	109	100,0	263	5,3	2,2
Depuis moins de 2 ans	10	9,0	32	5,1	1,6
De 2 à 4 ans	17	15,3	48	5,4	1,9
De 5 à 9 ans	24	21,6	58	5,1	2,1
10 ans ou plus	59	54,1	125	5,4	2,5

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2012				2007	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	109	100,0	263	24,4	101	100,0
Propriétaire	93	84,7	219	27,9	79	78,6
Locataire	15	13,5	42	4,3	18	17,5
dont d'un logement HLM loué vide	0	0,0	0		0	0,0
Logé gratuitement	2	1,8	2	8,5	4	3,9

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG T8M - Confort des résidences principales

	2012	%	2007	%
Ensemble	109	100,0	101	100,0
Salle de bain avec baignoire ou douche	106	97,3	98	97,1
Chauffage central collectif	0	0,0	2	1,9
Chauffage central individuel	35	32,4	42	41,7
Chauffage individuel "tout électrique"	21	18,9	21	20,4

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

	2012	%	2007	%
Ensemble	109	100,0	101	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	85	77,5	84	83,5
Au moins une voiture	102	93,7	95	94,2
1 voiture	40	36,9	40	39,8
2 voitures ou plus	62	56,8	55	54,4

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Chiffres clés Diplômes - Formation

Commune d'Aux-Aussat (32020)

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2012

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	13	12	92,3	85,7	100,0
6 à 10 ans	15	15	100,0	100,0	100,0
11 à 14 ans	17	17	100,0	100,0	100,0
15 à 17 ans	11	10	90,9	85,7	100,0
18 à 24 ans	1	0	0,0		0,0
25 à 29 ans	8	0	0,0	0,0	0,0
30 ans ou plus	194	1	0,5	1,0	0,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge



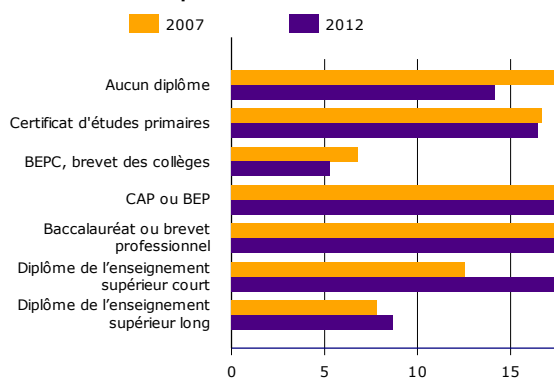
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2012

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	203	103	99
<i>Part des titulaires en %</i>			
d'aucun diplôme	14,1	13,3	14,9
du certificat d'études primaires	16,5	14,3	18,8
du BEPC, brevet des collèges	5,3	2,9	7,9
d'un CAP ou d'un BEP	18,0	21,9	13,9
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	19,9	20,0	19,8
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	17,5	19,0	15,8
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	8,7	8,6	8,9

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Séries historiques des résultats du recensement

Commune d'Aux-Aussat (32020)

POP T1M - Population

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population	297	245	228	201	201	246	263
Densité moyenne (hab/km ²)	23,6	19,4	18,1	15,9	15,9	19,5	20,9

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

POP T2M - Indicateurs démographiques

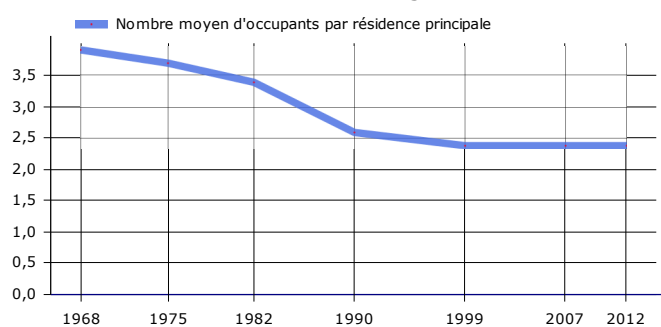
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Variation annuelle moyenne de la population en %	-2,7	-1,0	-1,6	0,0	+2,6	+1,3
due au solde naturel en %	+0,2	-0,4	-0,2	-0,3	-0,5	-0,2
due au solde apparent des entrées sorties en %	-2,9	-0,6	-1,4	+0,3	+3,1	+1,6
Taux de natalité (‰)	11,5	8,4	10,4	9,9	9,1	8,7
Taux de mortalité (‰)	9,9	12,6	12,2	12,7	14,2	11,1

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales - État civil.

FAM G1M - Évolution de la taille des ménages



Ce graphique fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Ensemble	97	95	102	105	111	126	137
Résidences principales	76	66	67	77	83	101	109
Résidences secondaires et logements occasionnels	10	14	24	20	22	20	17
Logements vacants	11	15	11	8	6	5	11

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Chiffres clés Tourisme**Commune d'Aux-Aussat (32020)****TOU T1 - Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2015**

	Hôtels	Chambres
Ensemble	0	0
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT) .

TOU T2 - Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2015

	Terrains	Emplacements
Ensemble	0	0
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT) .

TOU T3 - Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2015

	Hébergement	Nombre de places lit (1)
Ensemble	0	0
Résidence de tourisme - Résidence hôtelière	0	0
Village vacances - Maison familiale	0	0
Auberge de jeunesse - Centre sportif	0	0

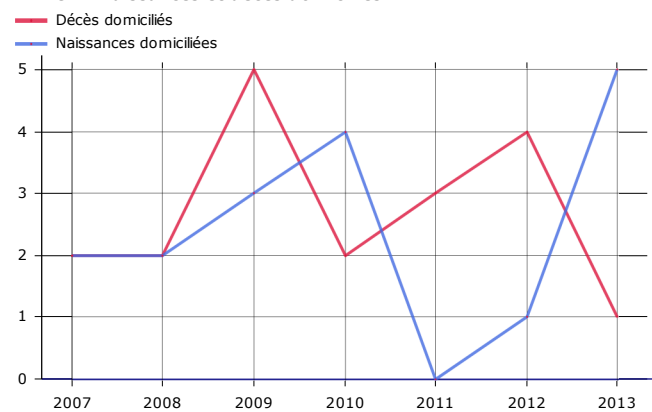
(1) chambres, appartements, dortoirs...

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT) .

Chiffres clés Naissances et décès

Commune d'Aux-Aussat (32020)

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, état civil.

Chiffres clés Démographie des entreprises

Commune d'Aux-Aussat (32020)

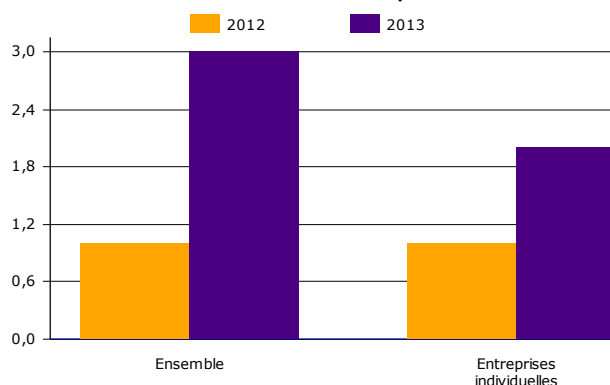
DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2013

	Ensemble	%	Taux de création
Ensemble	3	100,0	17,6
Industrie	0	0,0	0,0
Construction	0	0,0	0,0
Commerce, transports, services divers	3	100,0	60,0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	<i>1</i>	<i>33,3</i>	<i>33,3</i>
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	0	0,0	

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

DEN T2 - Créations d'entreprises individuelles par secteur d'activité en 2013

	Entreprises individuelles créées	Part en % dans l'ensemble des créations des entreprises individuelles
Ensemble	2	66,7
Industrie	0	
Construction	0	
Commerce, transports, services divers	2	66,7
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	<i>0</i>	<i>0,0</i>
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	0	

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

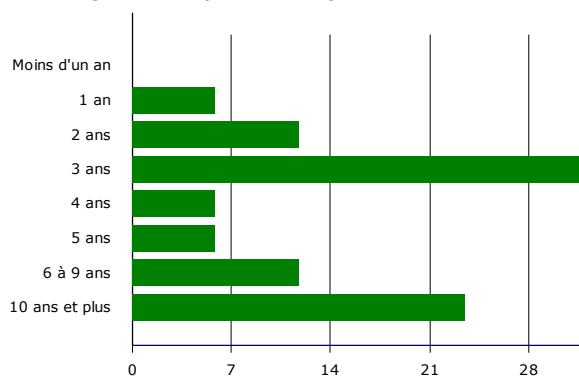
DEN T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2013

	Nombre	%
Ensemble	17	100,0
Industrie	6	35,3
Construction	6	35,3
Commerce, transports, services divers	5	29,4
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	<i>3</i>	<i>17,6</i>
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	0	0,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

DEN G2 - Âge des entreprises au 1er janvier 2013



Champ : activités marchandes hors agriculture.

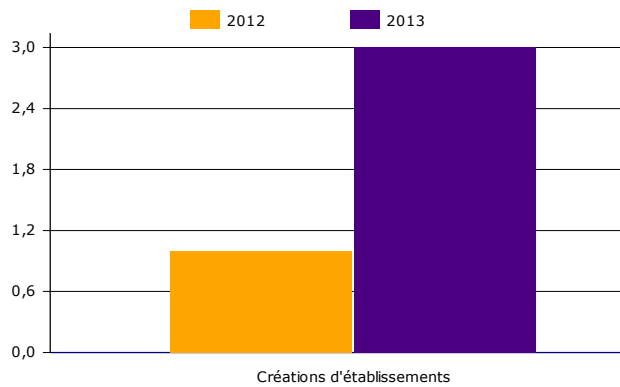
Source : Insee, REE (Sirène).

DEN T4 - Créations d'établissements par secteur d'activité en 2013

	Ensemble	%	Taux de création
Ensemble	3	100,0	15,8
Industrie	0	0,0	0,0
Construction	0	0,0	0,0
Commerce, transports, services divers	3	100,0	50,0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	1	33,3	25,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	0	0,0	

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène)

DEN G1 - Évolution des créations d'établissements

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2013

	Nombre	%
Ensemble	19	100,0
Industrie	7	36,8
Construction	6	31,6
Commerce, transports, services divers	6	31,6
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	4	21,1
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	0	0,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

Chiffres clés Revenus et pauvreté des ménages en 2012**Commune d'Aux-Aussat (32020)****REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2012**

	2012
Nombre de ménages fiscaux	104
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	255,0
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	19 840
Part des ménages fiscaux imposés en % (1)	

(1) Cet indicateur est soumis aux règles du secret statistique :

pas de valeur pour les territoires de moins de 1000 ménages fiscaux et moins de 2000 personnes.

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

Chiffres clés Salaires et revenus d'activité

Commune d'Aux-Aussat (32020)

Chiffres clés Caractéristiques des entreprises et des établissements

Commune d'Aux-Aussat (32020)

CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2012

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	56	100,0	49	6	1	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	30	53,6	28	1	1	0	0
Industrie	7	12,5	6	1	0	0	0
Construction	7	12,5	6	1	0	0	0
Commerce, transports, services divers	9	16,1	8	1	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	3	5,4	2	1	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	3	5,4	1	2	0	0	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

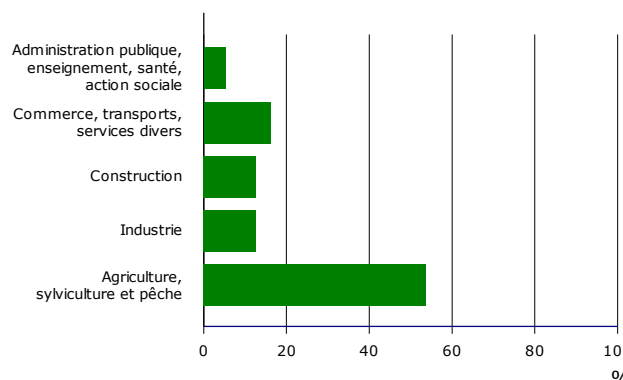
CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2012

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	36	100,0	17	19	0	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	21	58,3	2	19	0	0	0
Industrie	2	5,6	2	0	0	0	0
Construction	2	5,6	2	0	0	0	0
Commerce, transports, services divers	9	25,0	9	0	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	9	25,0	9	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2	5,6	2	0	0	0	0

Champ : ensemble des activités.

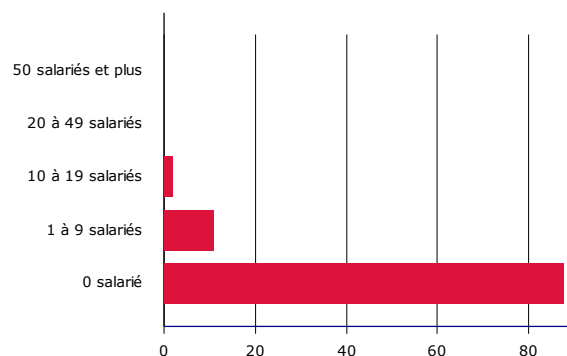
Source : Insee, CLAP.

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2012



Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP.

CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2012



Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP.

CEN T3 - Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2012

	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	56	100,0	36	100,0
Sphère non présentielle	43	76,8	32	88,9
<i>dont domaine public</i>	0	0,0	0	0,0
Sphère présentielle	13	23,2	4	11,1
<i>dont domaine public</i>	2	3,6	2	5,6

Champ : ensemble des activités.

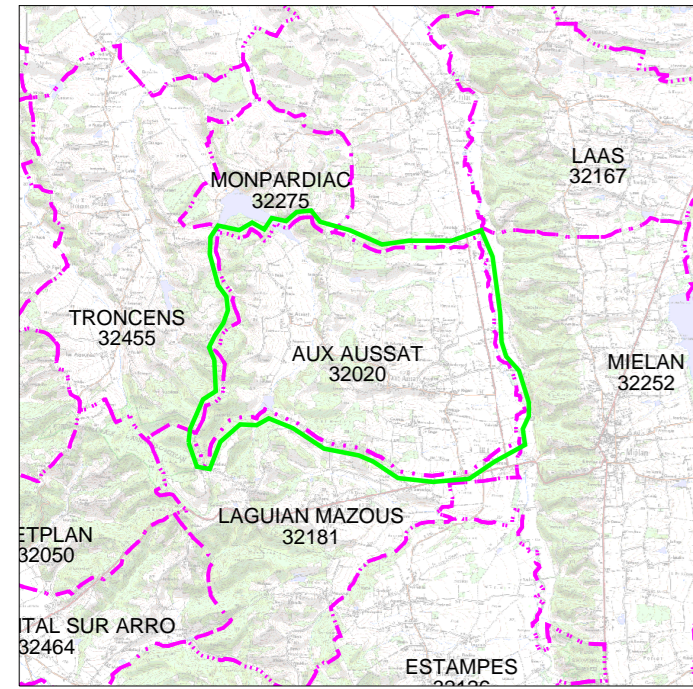
Source : Insee, CLAP.

CEN T4 - Entreprises (sièges sociaux actifs) par secteur d'activité au 31 décembre 2012

	Nombre	%
Ensemble	51	100,0
Agriculture, sylviculture et pêche	29	56,9
Industrie	6	11,8
Construction	7	13,7
Commerce, transports, services divers	7	13,7
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	3	5,9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2	3,9

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.



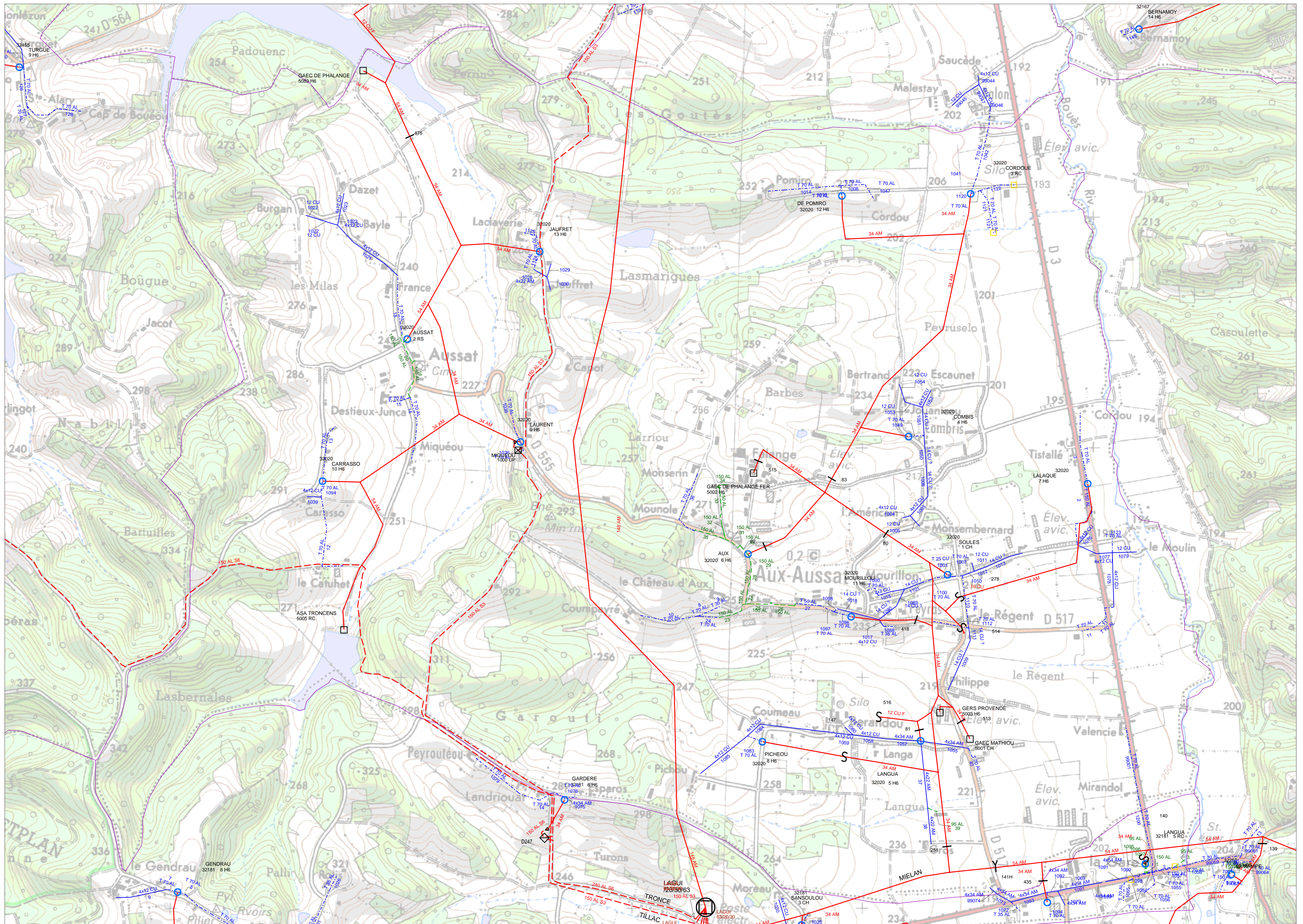
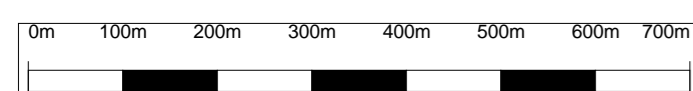
carte1_1	carte1_1	carte2_1
carte1_1	C_32020	carte2_1
carte1_1	carte1_1	carte2_1

Propriété d'Électricité Réseau Distribution France :
Édition graphique issue d'un plan moyenne échelle informatisé qui peut être modifié sans préavis. Elle ne peut être ni reproduite ni communiquée à des tiers, ni utilisée à des fins commerciales sans autorisation spécifique.
©IGN PARIS-2004

Ce plan ne dispense pas l'utilisateur des procédures DR, DICT.

Légende :

	Aérien	Tronçon HTA
	Aérien torsadé	
	Cable souterrain	
	IACM	
	IAT	
	ADA	
	IACT	
	Disjoncteur non télécommandé	
	DRR	
	Sectionneur	
	Aérien	Tronçon BT
	Aérien torsadé	
	Cable souterrain	
	Poste source	
	Changement de section	
	Postes électriques	
	Distribution publique	
	Abonné	
	Producteur HTA	
	Répartition	
	DP - Abonné	
	Transformateur HTA - HTA	
	Producteur HTA - Abonné	
	DP - Producteur HTA - Abonné	





Cabinet
Service Interministériel des Affaires
Civiles et Economiques de Défense
et de Protection Civile

**ARRETE PREFECTORAL PORTANT NOTIFICATION
DU DOSSIER COMMUNAL SYNTHETIQUE
DE LA COMMUNE D'AUX-AUSSAT**

Le Préfet du Gers,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU le Code de l'environnement et notamment l'article L.125-2 ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs ;
- VU le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs pris en application de l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 susvisée ;
- VU la circulaire du 13 décembre 1993 conjointe du ministère de l'environnement – ministère de l'intérieur relative à l'analyse des risques et à l'information préventive ;
- VU la circulaire du ministère de l'environnement du 21 avril 1994 relative à l'information préventive sur les risques majeurs ;
- Sur Proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture du Gers ;

ARRETE

- ARTICLE 1^{er}** : Le Dossier Communal Synthétique (D.C.S.) des risques majeurs de la commune d'AUX-AUSSAT établi par les services de l'Etat en collaboration avec les services municipaux est notifié à Monsieur le Maire d'AUX-AUSSAT.
- ARTICLE 2** : Ce document est mis à la disposition des citoyens. Il est consultable en mairie au titre du droit à l'information.
- ARTICLE 3** : Le Dossier Communal Synthétique (D.C.S.) aura valeur de Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.).
- ARTICLE 4** : Le D.C.S. – D.I.C.R.I.M. permettra la mise en oeuvre, par les responsables locaux, des campagnes d'information préventive et d'affichage.
- ARTICLE 5** : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture du Gers, Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur le Maire d'AUX-AUSSAT sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Fait à Auch, le 5 juillet 2004

Le Préfet,

Signé : Jean-Michel FROMION



PRÉFECTURE DU GERS

Commune d'AUX-AUSSAT

DOSSIER COMMUNAL SYNTHÉTIQUE DES RISQUES MAJEURS

INFORMATION DES POPULATIONS

DOSSIER RÉALISÉ CONJOINTEMENT PAR LE PRÉFET ET LE MAIRE

EDITION 2004

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LES RISQUES DE LA COMMUNE d'AUX-AUSSAT

LES RISQUES NATURELS

LE RISQUE SISMIQUE

1 – Définition

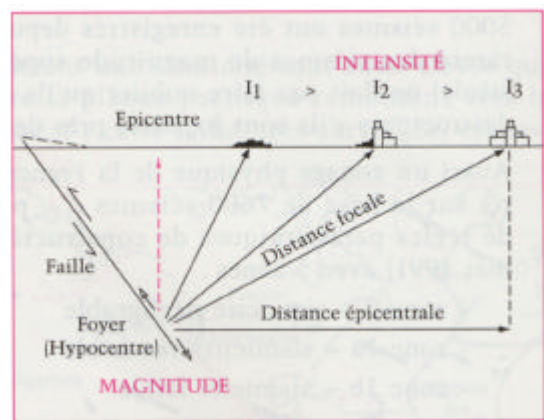
Un séisme est une vibration du sol, transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

2 – Caractéristiques

Un séisme est caractérisé par :

☞ **Son foyer** : c'est le point de départ du séisme (hypocentre).

☞ **Sa magnitude** : identique pour un même séisme, elle traduit l'énergie libérée par celui-ci. Elle est mesurée par instruments à partir de l'échelle de Richter (du nom du sismologue américain Richter qui a introduit cette notion en 1955) qui comprend 9 degrés.



☞ **Son intensité** : variable en un lieu donné selon sa distance du foyer ; elle est estimée à partir des effets produits, qu'ils soient seulement observés ou ressentis par l'homme, ou qu'ils aient causé des dommages plus ou moins importants aux constructions.

L'échelle actuellement utilisée est l'échelle dite MSK 1964 (du nom de trois sismologues européens : Medvedev, Sponheuer et Karnik) qui comprend 12 degrés notés de I (secousse non perceptible par l'homme) à XII (changement du paysage). Le nombre de victimes ne joue aucun rôle dans cette classification.

Il n'existe pas de correspondance directe entre intensité et magnitude ; deux séismes de même magnitude peuvent donner en surface des intensités maximales différentes.

☞ **Son épicentre** : point de la surface terrestre, à la verticale du foyer, et où l'intensité du séisme est la plus importante.

☞ **La fréquence et la durée des vibrations** : ces deux paramètres ont une incidence fondamentale sur les effets en surface.

☞ **La faille provoquée (verticale ou inclinée)** : elle peut se propager en surface.

3 – Les risques de séisme dans la commune

Les séismes en France sont essentiellement superficiels (leur foyer se situe dans la croûte terrestre) et sont répartis le long des zones de failles ou de plissements. Les Pyrénées sont une zone à forte activité sismique. En janvier 1989, le séisme de Bigorre (M4,7) a été largement ressenti dans le sud-ouest de la France.

Dans le sud du département, seuls les cantons de Miélan et de Masseube sont, en raison de leur situation géographique (zone frontalière entre les deux départements du Gers et des Hautes-Pyrénées) classés en zone de sismicité faible (Ib).

La commune d'AUX-AUSSAT est donc classée en zone de sismicité faible (Ib) et aucune catastrophe sismique n'y a été enregistrée.

La carte de l'aléa sismique sur le département figure dans le présent document.

4 – Les mesures prises dans la commune

Pour faire face à ce risque sismique, différentes mesures ont été prises au titre de la prévention et de la protection.



Mesures de prévention :

De nombreuses méthodes pour tenter de prédire les séismes ont été testées : mesure de l'état des contraintes du sol, analyse d'émanations gazeuses, etc... Récemment, la méthode VAN (du nom de trois chercheurs grecs) a tenté d'identifier des courants électriques précurseurs des séismes. Aucune de ces méthodes, encore en cours d'étude, n'a fait ses preuves jusqu'à présent.

▪ **Surveillance :**

Un réseau de stations sismologiques réparties sur le terrain permet de suivre l'évolution de la sismicité, de mieux comprendre la sismo-tectonique régionale et de mieux connaître la structure profonde de la lithosphère.

Ces données sont centralisées et analysées par l'Observatoire Midi-Pyrénées à Toulouse qui suit en permanence les relevés. Une partie des données (partie Est du réseau) est retransmise par l'intermédiaire du satellite Météosat.

Dès qu'une petite secousse est enregistrée, elle peut être localisée grâce aux enregistrements recueillis par les différentes stations du réseau.

La station la plus proche détecte le séisme avant les autres. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'épicentre, l'enregistrement est de plus en plus tardif.

▪ **Le zonage sismique :**

Pour l'application des règles de construction parasismique, le territoire français a été divisé en cinq zones de sismicité croissante (décret du 14 mai 1991) :

- ✓ **Zone 0** : sismicité négligeable.
- ✓ **Zone Ia** : sismicité très faible mais non négligeable.
- ✓ **Zone Ib** : sismicité faible.
- ✓ **Zone II** : sismicité moyenne.
- ✓ **Zone III** : sismicité forte comme par exemple en Guadeloupe et Martinique.

▪ **La construction parasismique :**

La prévention contre le risque sismique repose essentiellement sur la mise en œuvre d'une politique de construction afin de renforcer la résistance des bâtiments et de réduire considérablement le nombre des victimes ; ces règles de construction parasismique s'appliquent :

- ✓ à tous bâtiments nouveaux de la catégorie à « risque normal » (bâtiment individuel ou collectif à usage d'habitation ou recevant du public) en fonction de l'arrêté du 16 juillet 1992,
- ✓ aux installations soumises à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement en fonction de l'arrêté du 10 mai 1993.

▪ **L'information préventive** des populations sur les risques encourus et les mesures de sauvegarde pour les en protéger, est faite par le maire à partir du présent dossier transmis par le préfet avec notamment :

- ✓ présentation et mise à disposition de la population, en mairie, des documents élaborés
- ✓ apposition d'affiches relatives aux risques encourus, dans tous les lieux publics et zones concernés par l'information préventive



Mesures de protection :

Des plans prévoyant l'organisation des secours (**plan rouge, plan ORSEC**) sont régulièrement mis en œuvre et testés au niveau du département.

Ils permettront, à partir de la localisation de la région touchée (réseau national de surveillance sismique), une mise en œuvre rapide de la chaîne de secours : alerte, mobilisation des moyens, détection, médicalisation...

Des possibilités de regroupement et d'hébergement existent sur la commune :

- ✓ Salle des fêtes

En fonction des événements, ces points de regroupement et d'hébergement vous seront précisés par les autorités.

5 – Consignes à la population

En cas de secousse sismique :



Avant :

- ✓ S'informer en mairie des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- ✓ Privilégier les constructions parasismiques.
- ✓ Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité.
- ✓ Fixer les appareils et meubles lourds.
- ✓ Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.



A la première secousse, RESTER OÙ L'ON EST :

- ✓ **A l'intérieur d'un bâtiment :** se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides pour se protéger des chutes d'objets ; s'éloigner des fenêtres, ne pas fuir pendant la secousse ; ne pas fumer.
- ✓ **A l'extérieur :** s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) ; à défaut s'abriter sous un porche.
- ✓ **En voiture :** s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.
- ✓ Se protéger la tête avec les bras.
- ✓ Ne pas allumer de flamme.



Après la première secousse, ÉVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE :

- ✓ Se méfier des répliques.
- ✓ Couper l'eau, le gaz et l'électricité ; ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- ✓ Evacuer le plus rapidement possible les lieux par l'escalier en n'emportant que le strict nécessaire (papiers d'identité, radio, lampe, pile, vêtements chauds, médicaments) ; attention, il peut y avoir d'autres secousses.
- ✓ Ne pas prendre l'ascenseur pour quitter l'immeuble.
- ✓ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- ✓ S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer, écouter la radio et suivre les instructions données par les autorités sur France Inter (87.9 FM) ou Sud-Radio (102 MHz).

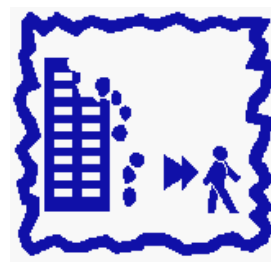
**GARDEZ VOTRE CALME ... LES SERVICES DE SECOURS
SONT PRÊTS À INTERVENIR**

LES REFLEXES QUI SAUVENT

PENDANT



Abritez vous sous un meuble solide



Eloignez vous des bâtiments

APRES



Coupez l'électricité et le gaz



Evacuez le bâtiment



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre

6 – Où s'informer ?

☞ **Mairie d'AUX-AUSSAT**
Permanence Mardi 9h00-16h00
 Vendredi 14h00-18h00

☎ 05 62 67 58 57

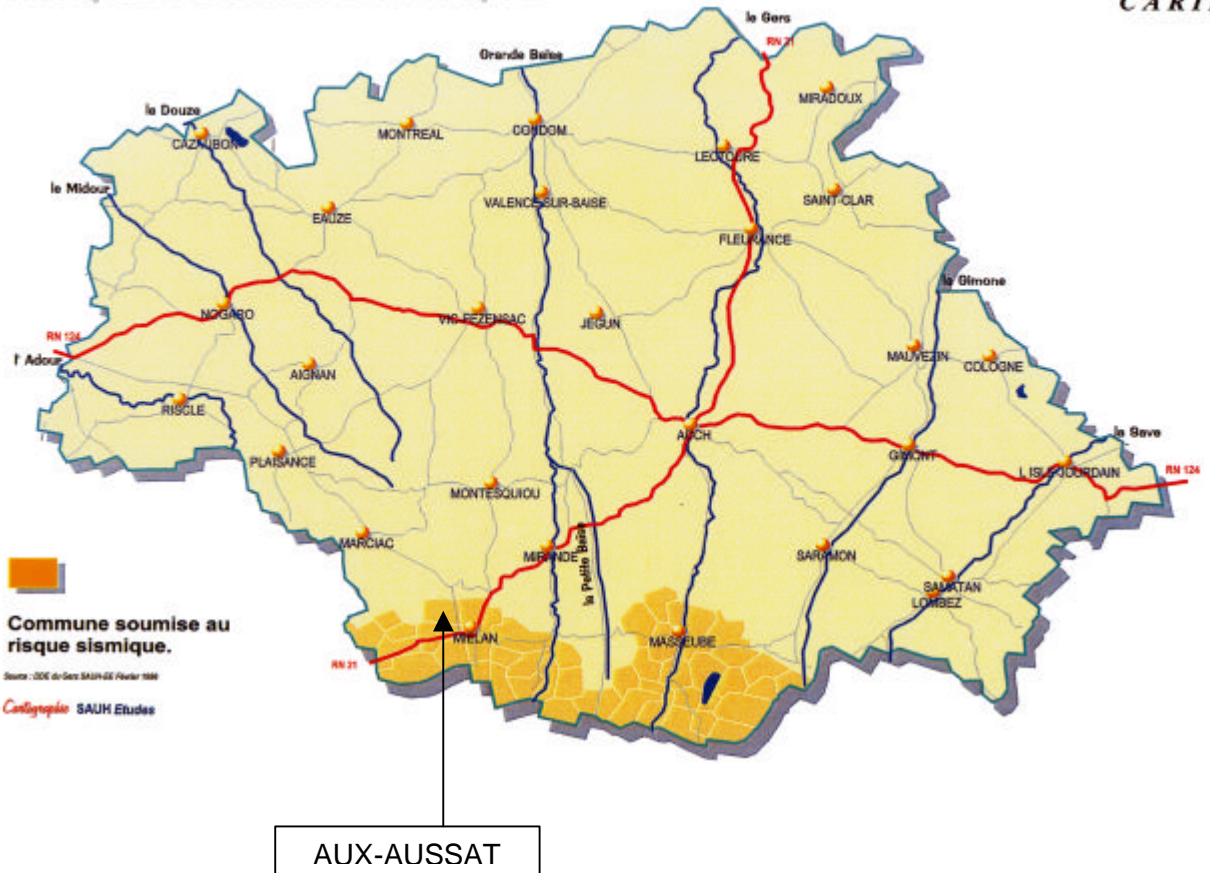
☞ **Préfecture du Gers**
Cabinet - Service Interministériel des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile (SIACEDPC)
3, place du Préfet Claude Erignac - 32007 AUCH CEDEX

☎ 05 62 61 44 00

☞ **Direction départementale des Services d'Incendie et de Secours (DD SIS)**
Hôtel du département, route de Pessan - 32000 AUCH

☎ 05 62 67 42 40

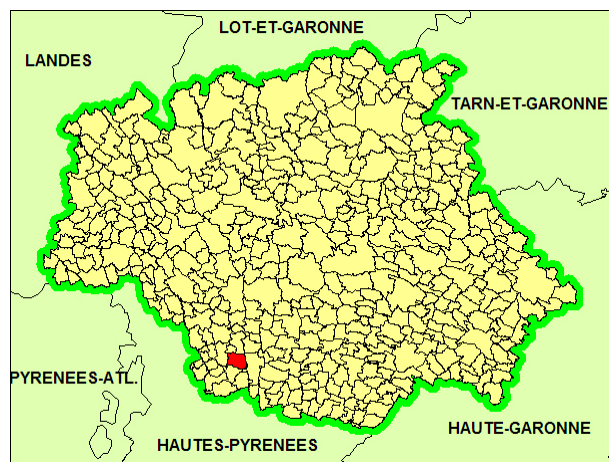
Risque Naturel Sismique



Information des Acquéreurs ou Locataires de biens immobiliers

(zones couvertes par un Plan de Prévention des Risques ou zone de sismicité)

AUX-AUSSAT



Arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle

Arrêté du 09/12/1996 (J.O. du 20/12/1996) - Risque : **Mouvement différentiels consécutifs à la sécheresse**

Arrêté du 29/12/1999 (J.O. du 30/12/1999) - Risque : **Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain**

Documents de référence

Risque Inondation

PPR en vigueur :

PPR prescrit :

Risque Retrait-gonflement des argiles

PPR en vigueur :

PPR prescrit : PPR RGA Gers Sud-Ouest (Arrêté du 04/11/2005)

Risque technologique

PPRT en vigueur :

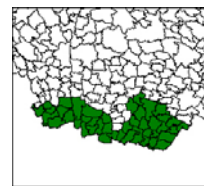
PPRT prescrit :

Risque sismique **Décret CE n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié**

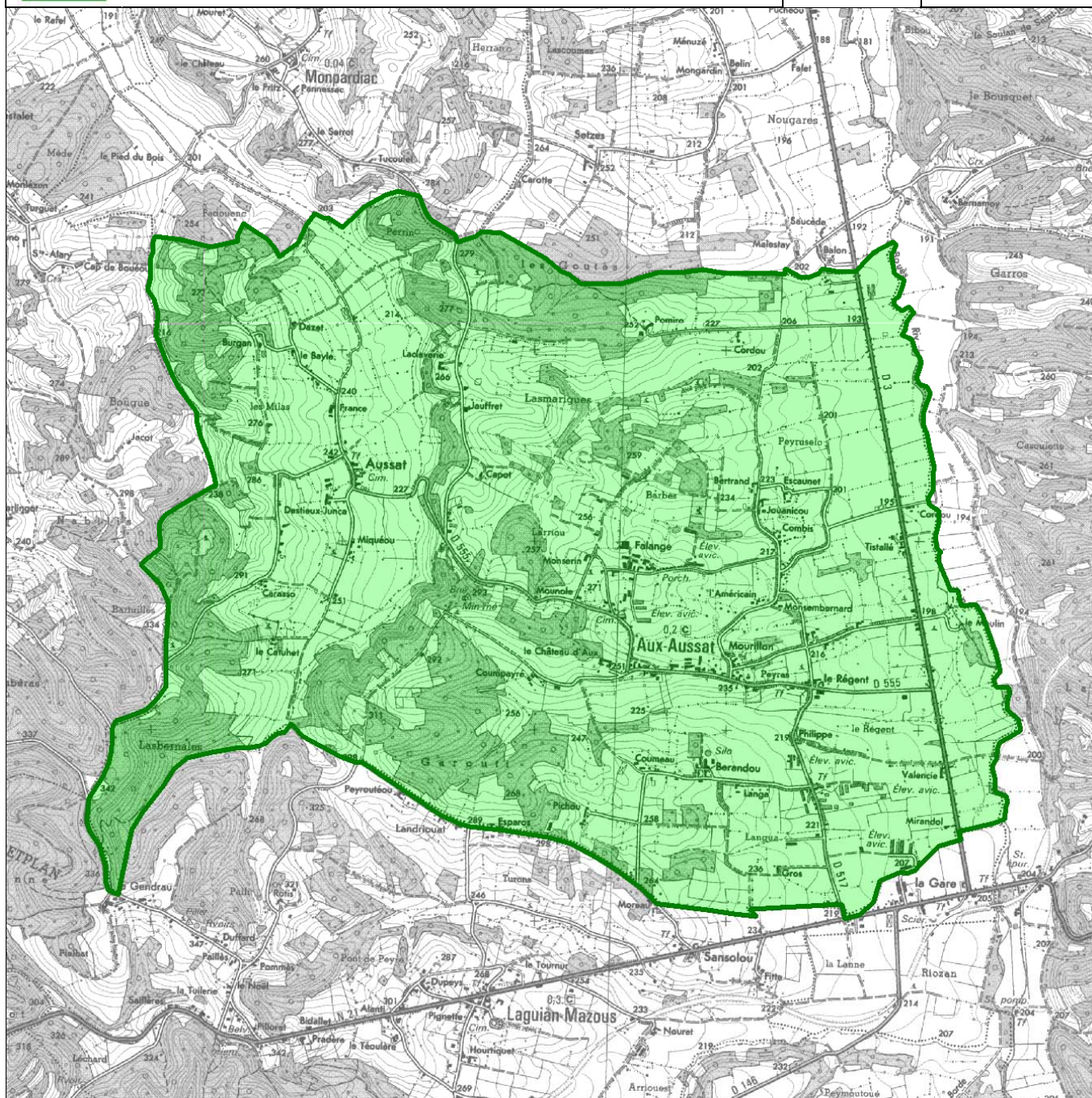
Information des Acquéreurs et des Locataires - Risque sismique
(Article L125-5 et R125-23 à 27 du Code de l'Environnement)

32020_S_1

AUX-AUSSAT



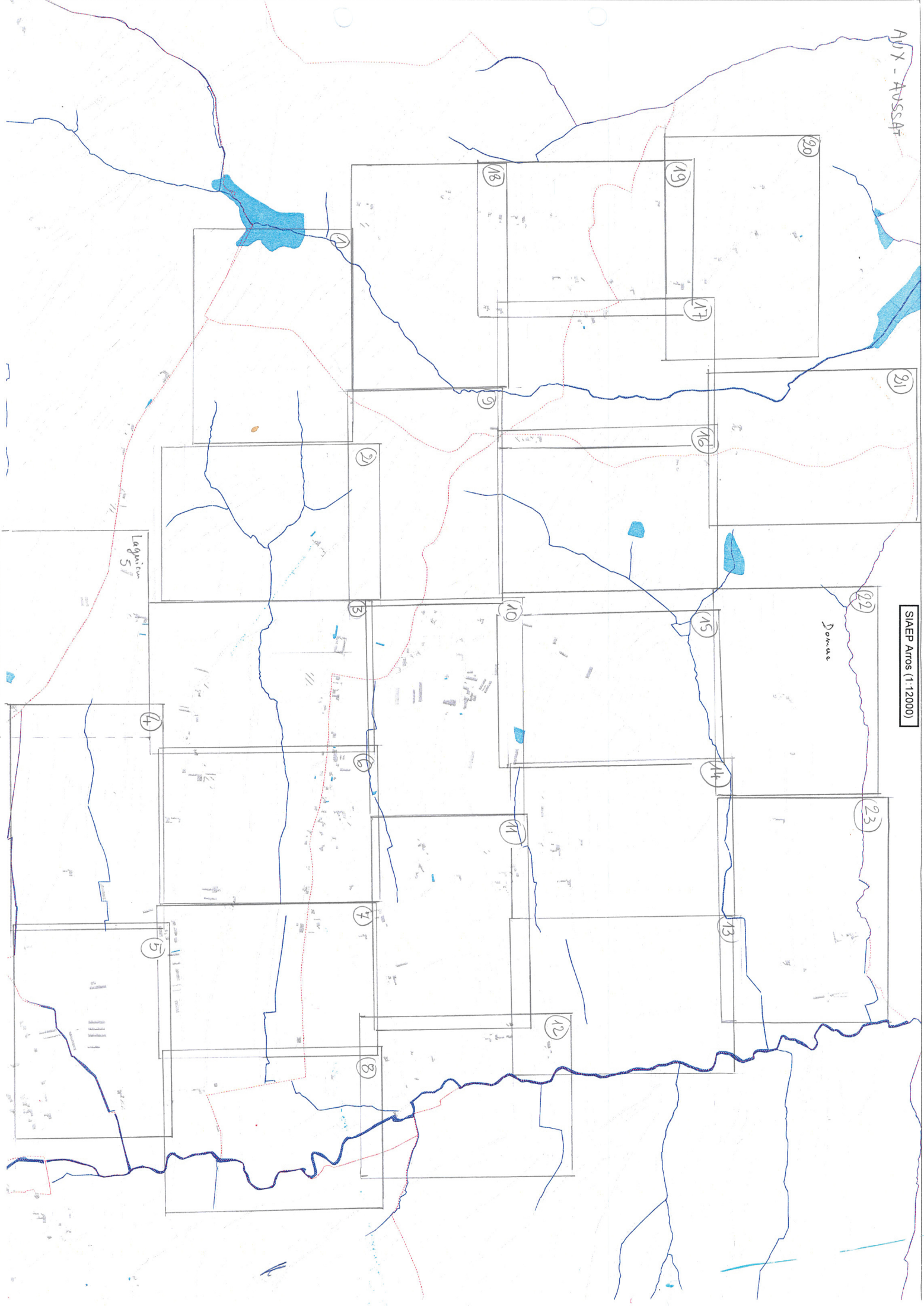
Décret CE n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié

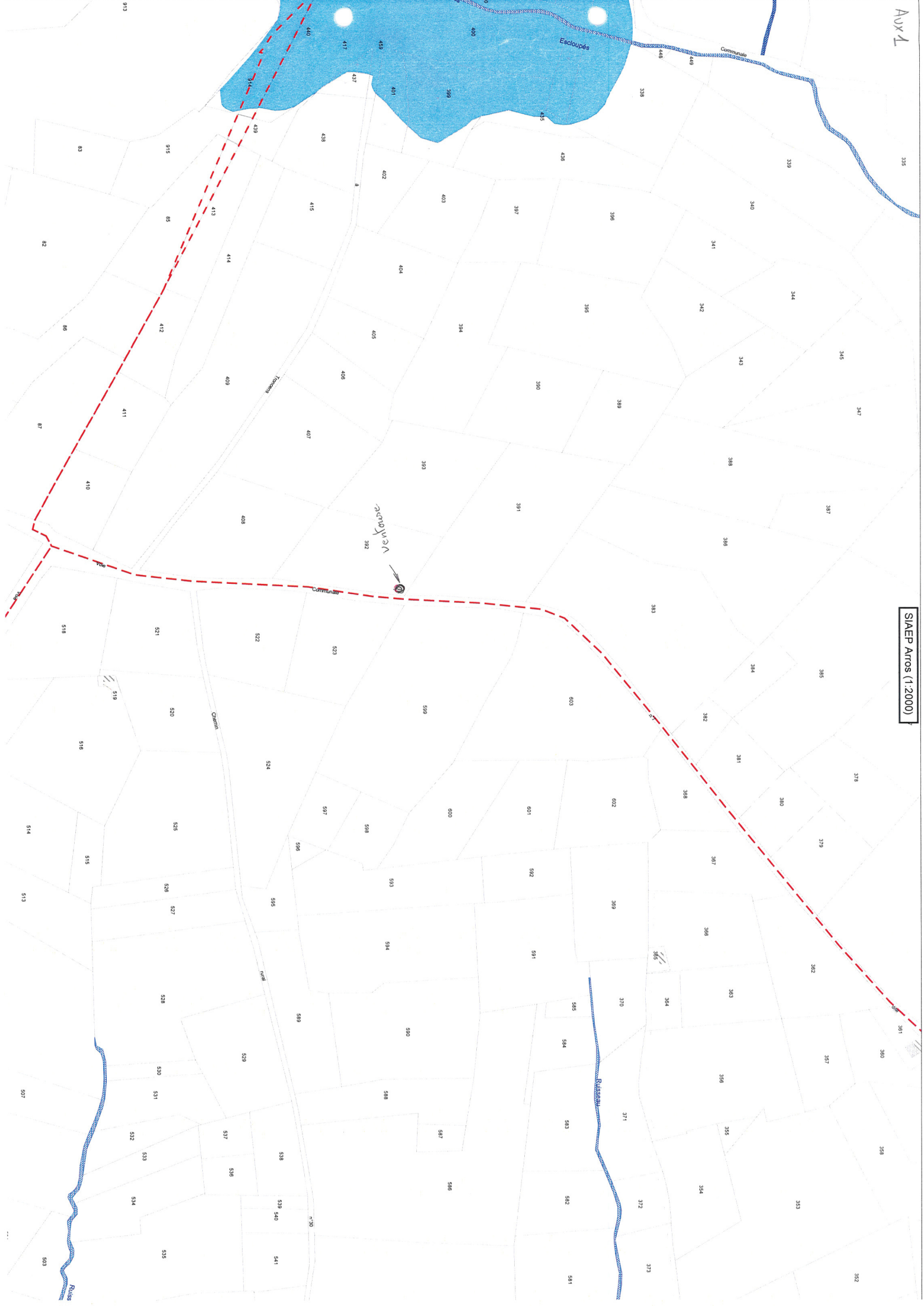


© IGN – SCAN25

AVX - AUSSAF

SIAEP Arros (1:12000)



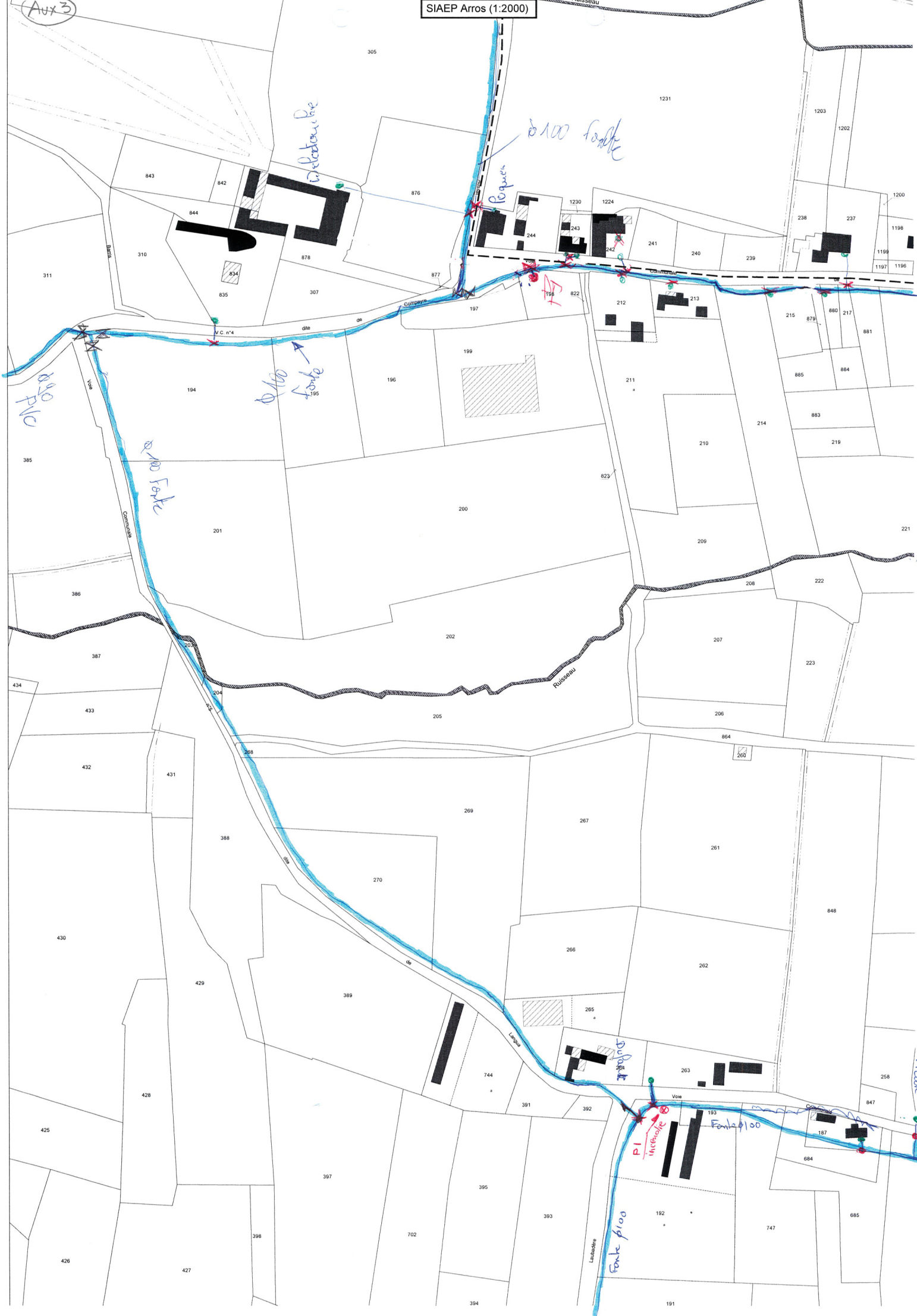


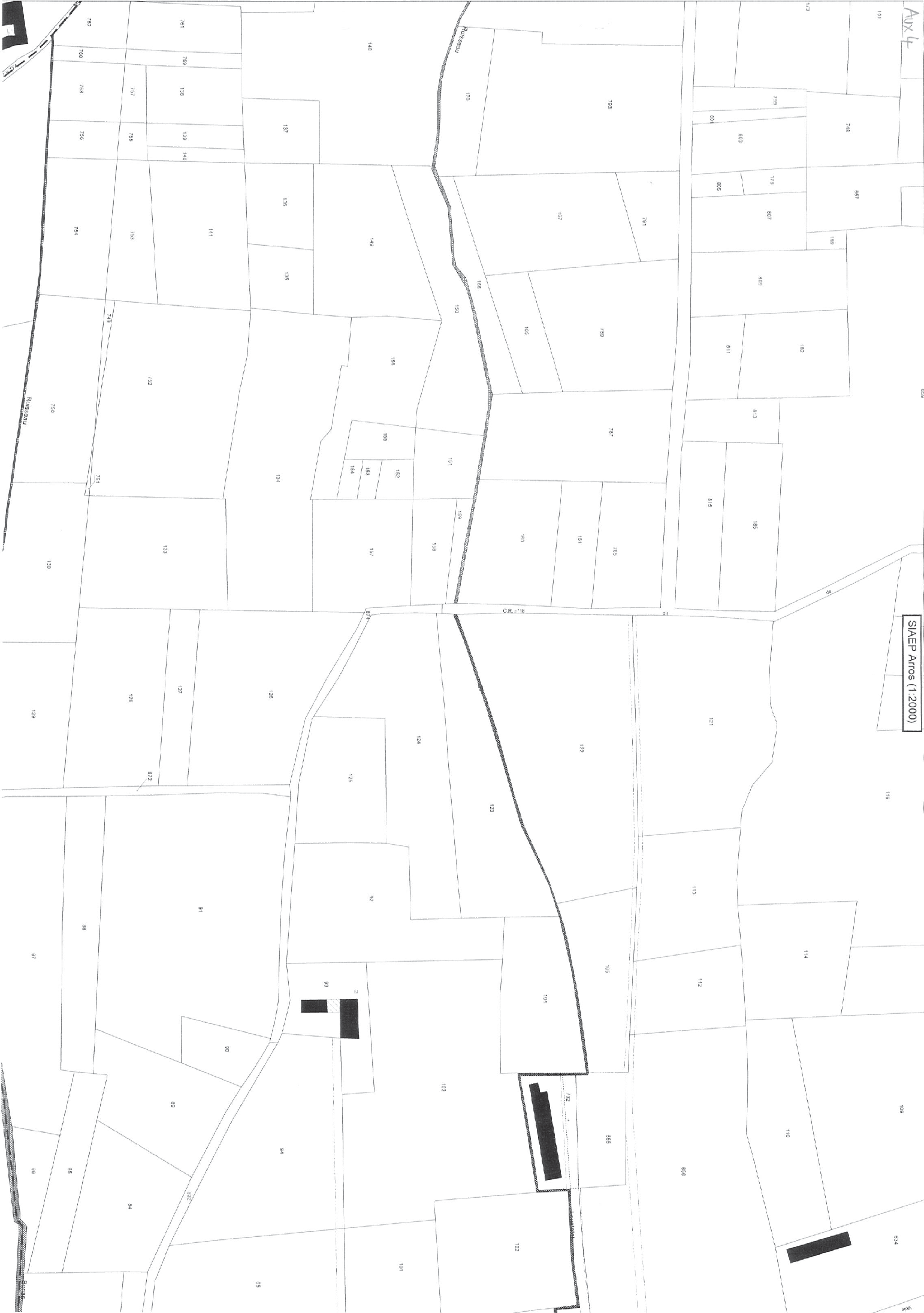
Aug 2



Aux 3

SIAEP Arros (1:2000)





Aux 5

Plan de l'Etat

SAEP Arros (1/2000)



Aux 6

SIAEP Arros (1:2000)



Fonte d'Arros

100 Fente

PVC 850

Vanne d'arrêt PVC 450

6100 Fente

Village

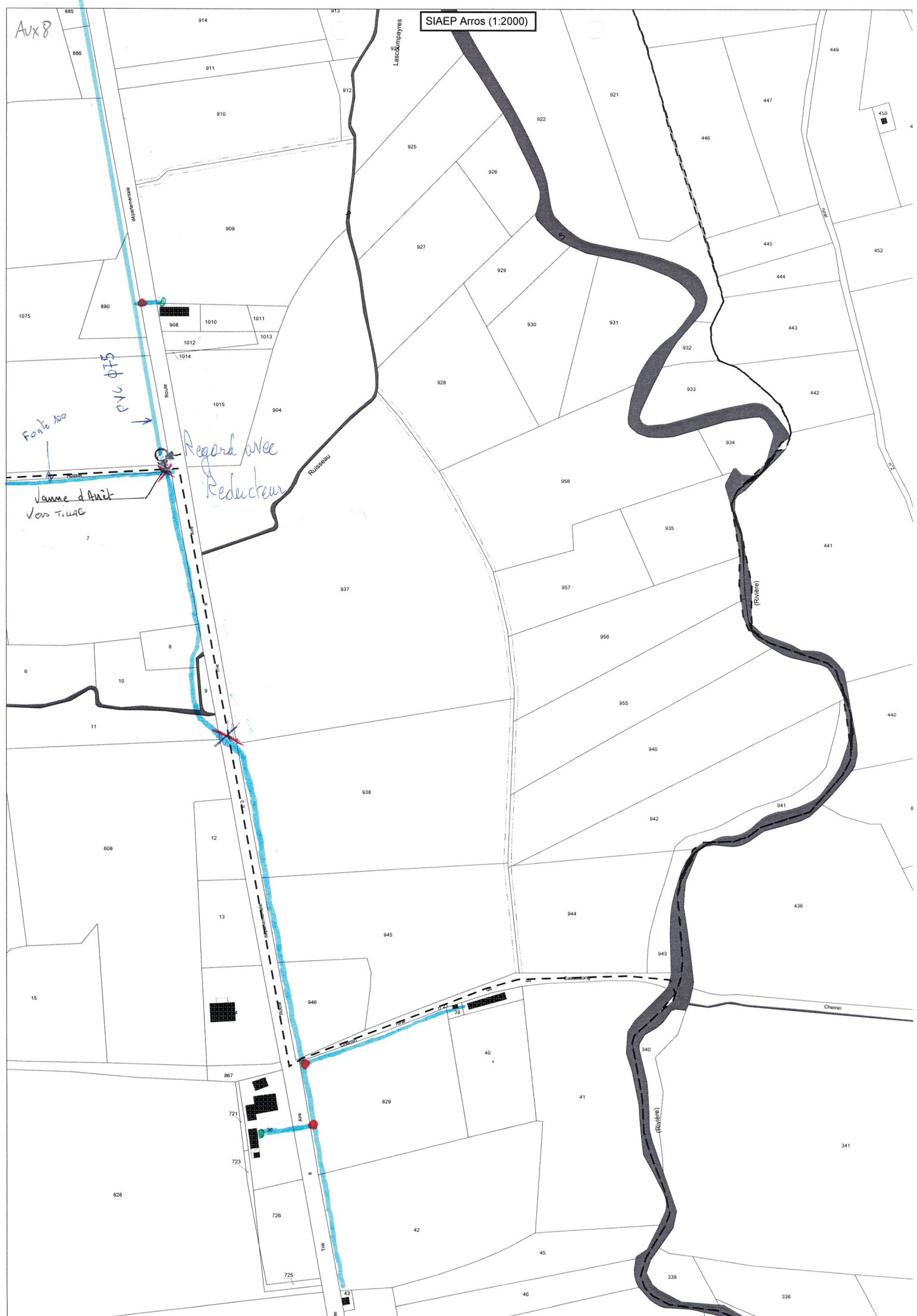
Village

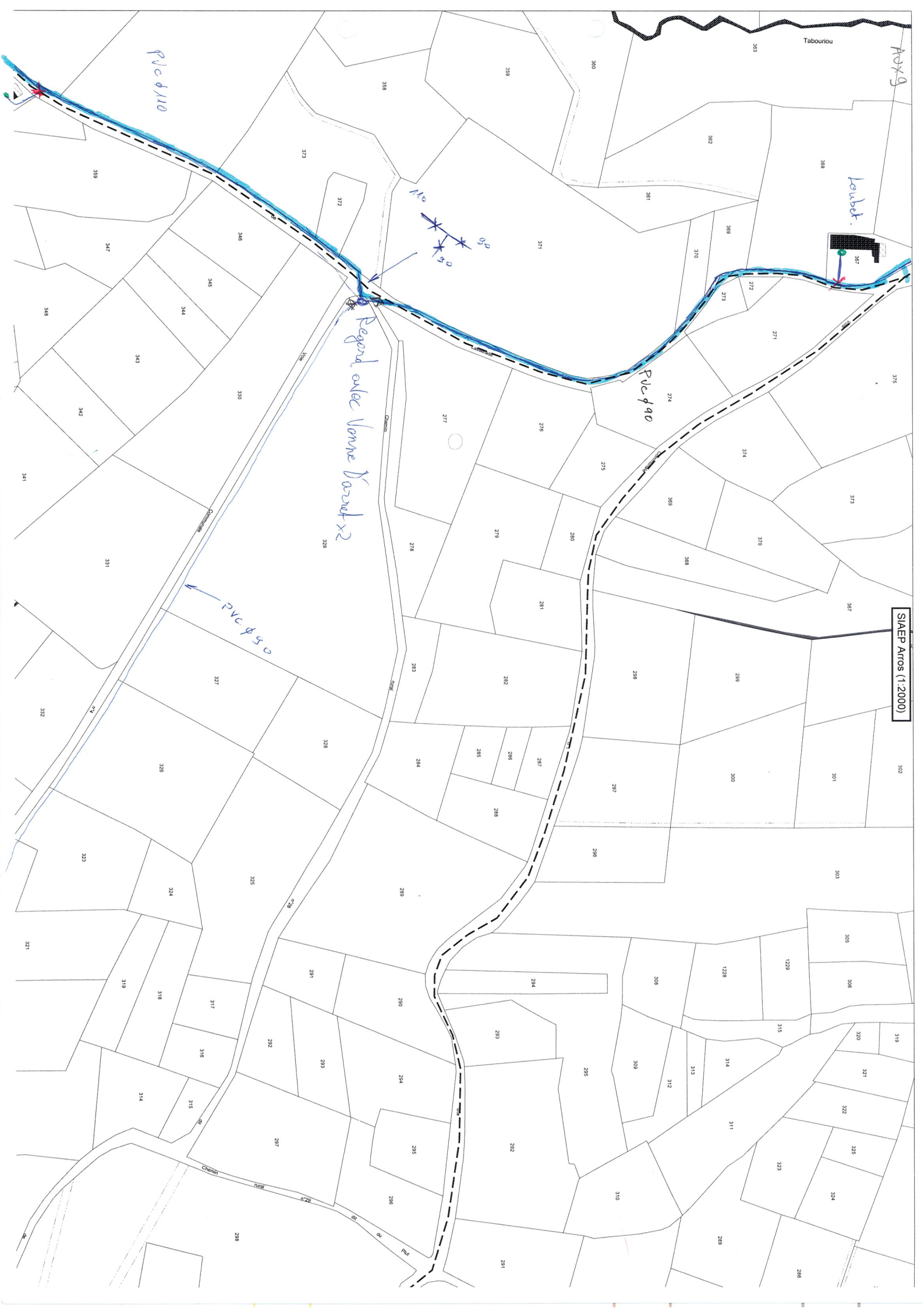
Poly d'iso

Pagacibus



Aux 8





SIAEP Aros (1:2000)

Tabouriou

Annex

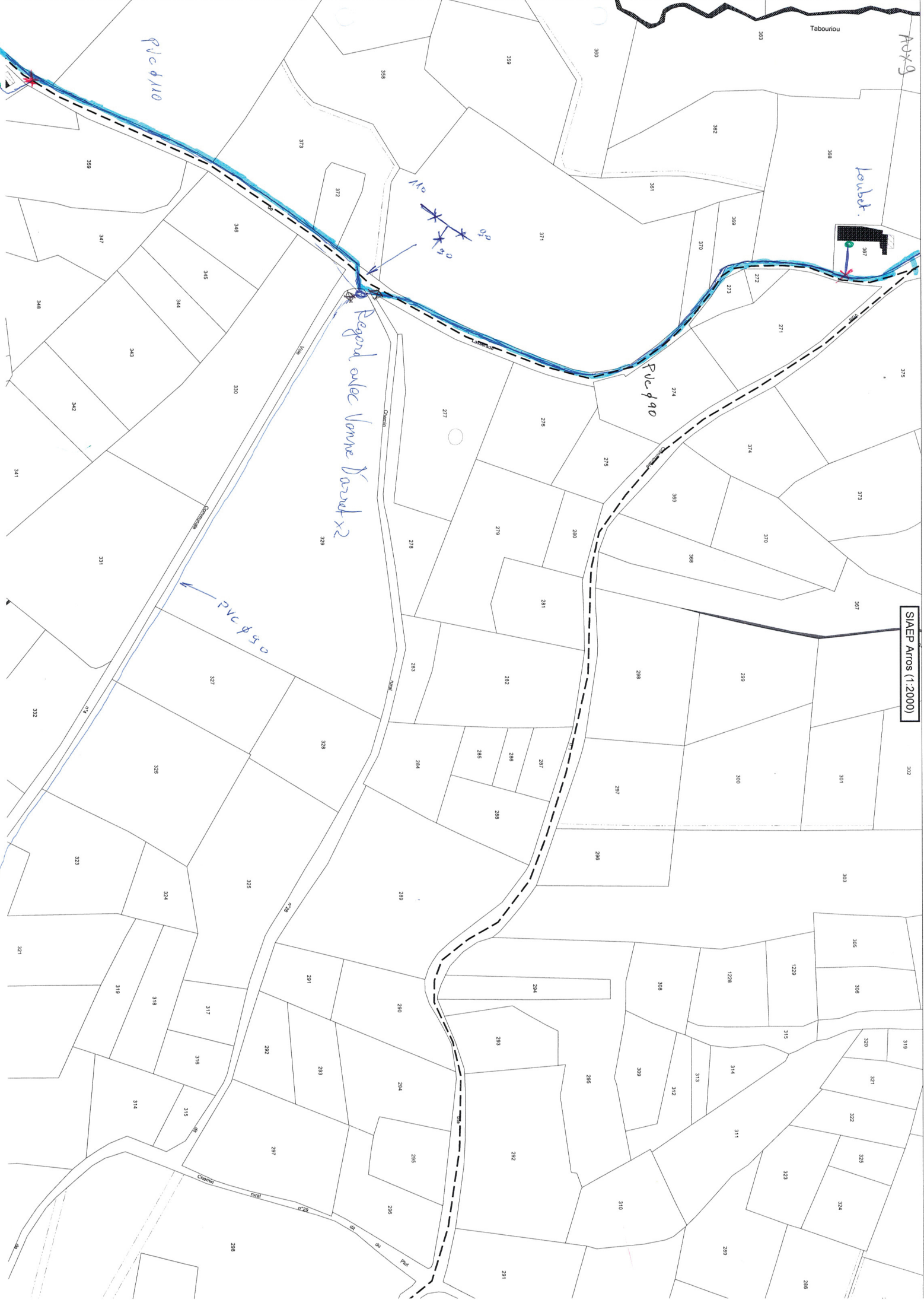
Loberet

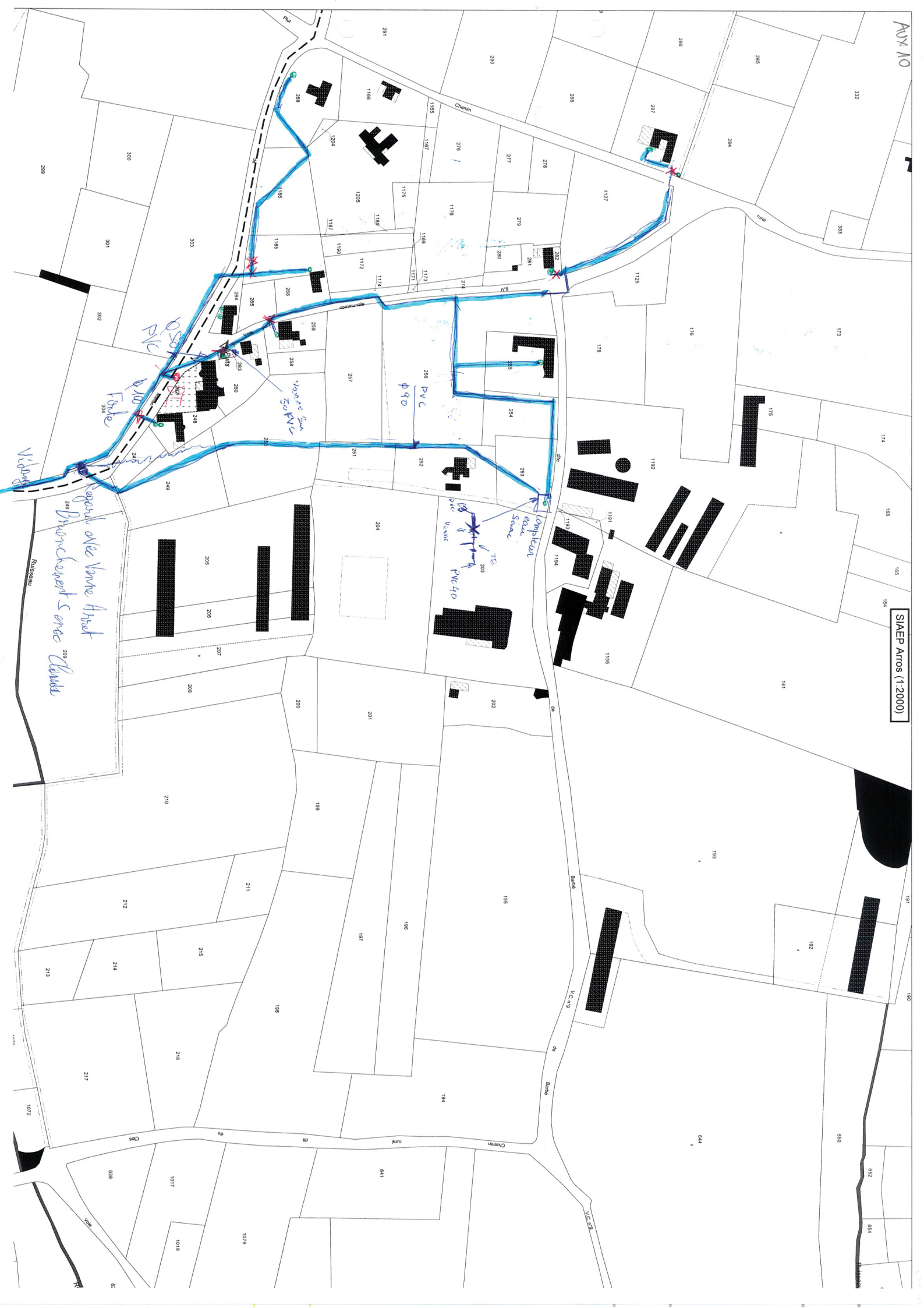
PVC Ø 90

PVC Ø 110

Regard avec Verne Dessert X2

PVC Ø 50





*Regardez avec votre Abonné
Brunckowert & avec Claude*

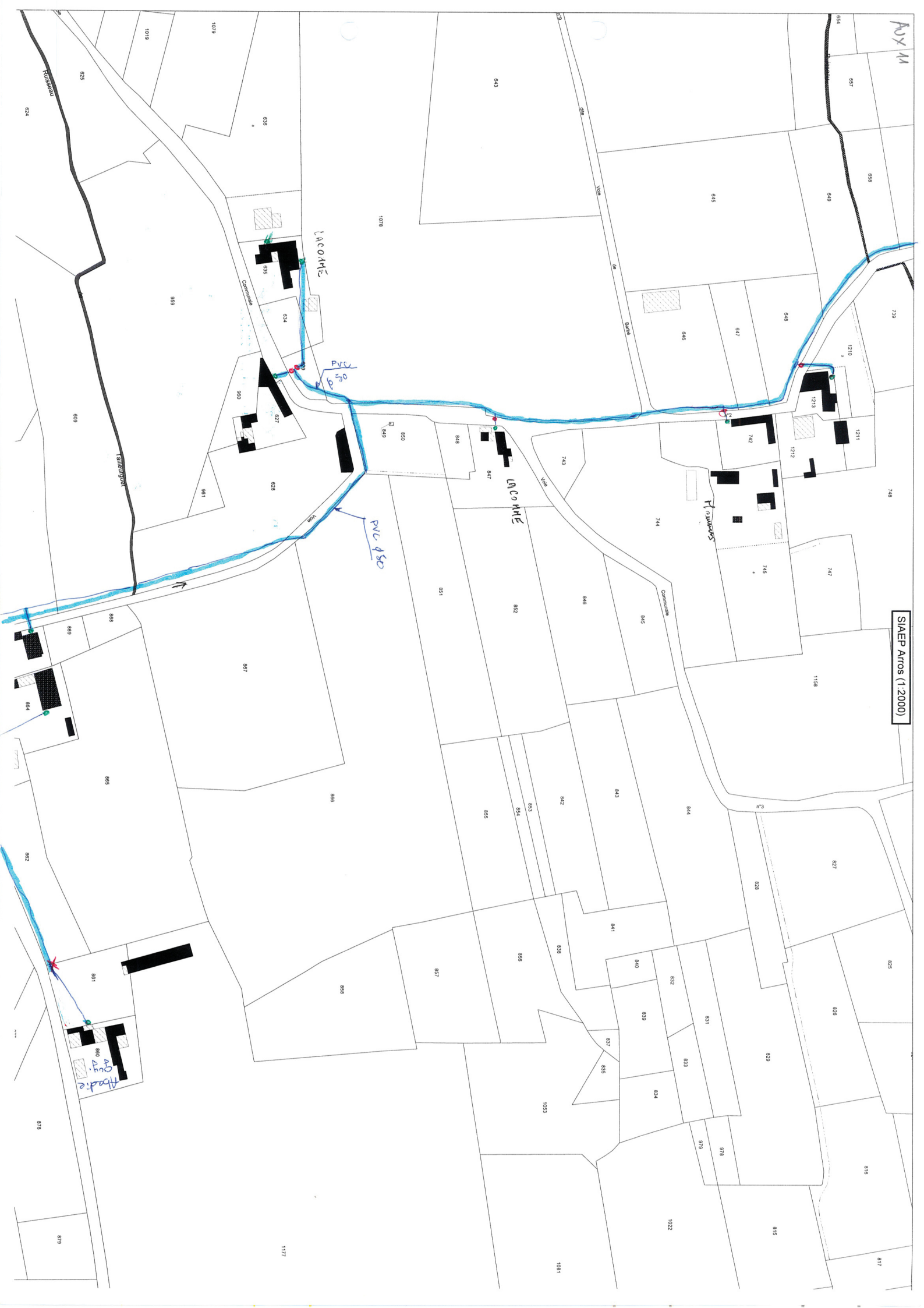
*OSON
PVC
Ø 100
Fibre
Ø 125*

*Wagner Son
Ø 100 PVC*

Ø 90 PVC

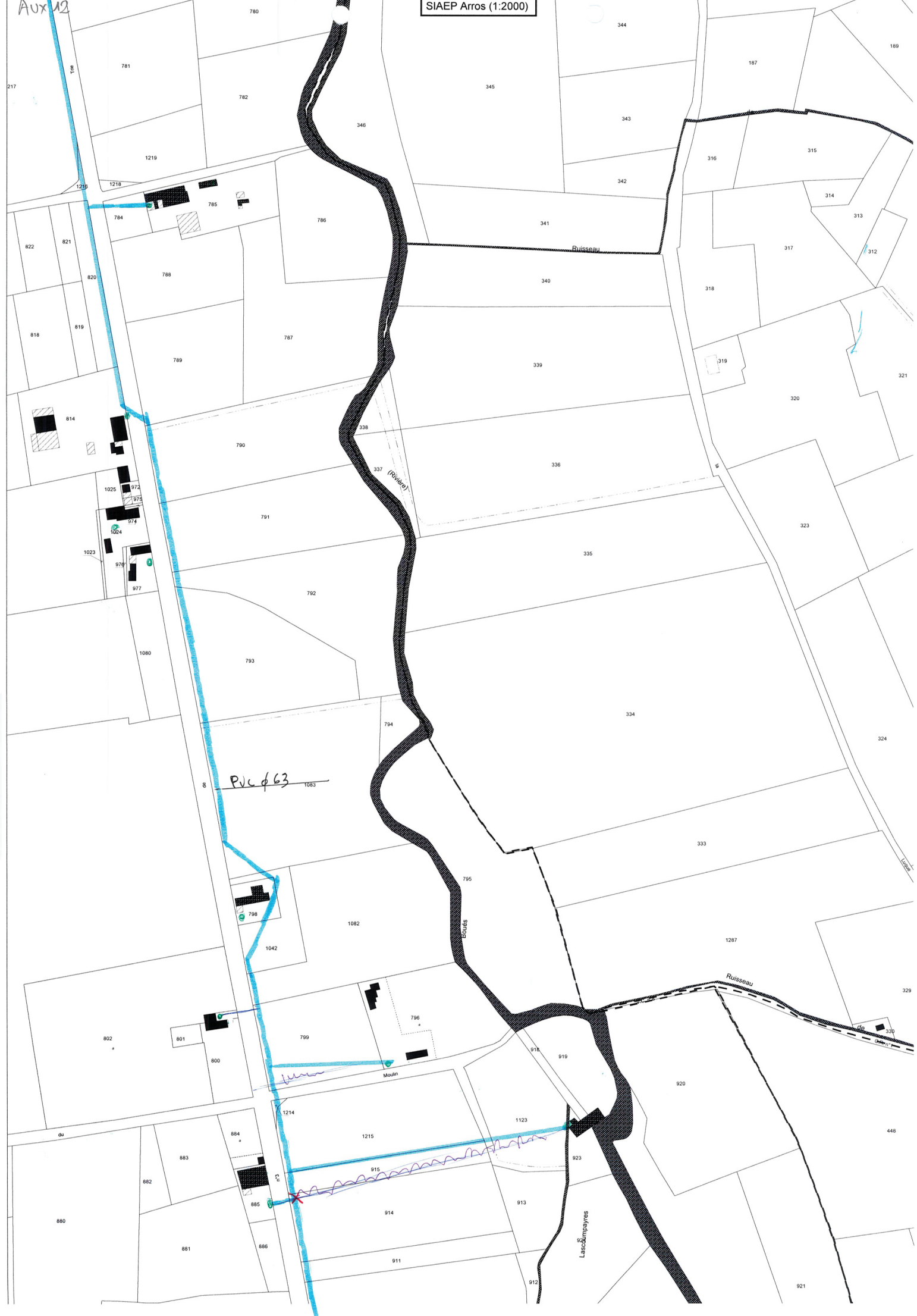
*Complet
avec
Soleil
7.5
PVC 110
Ø 110
V. 110*





Aux 12

SIAEP Arros (1:2000)



Aux 13

SIAEP Arros (1:2000)



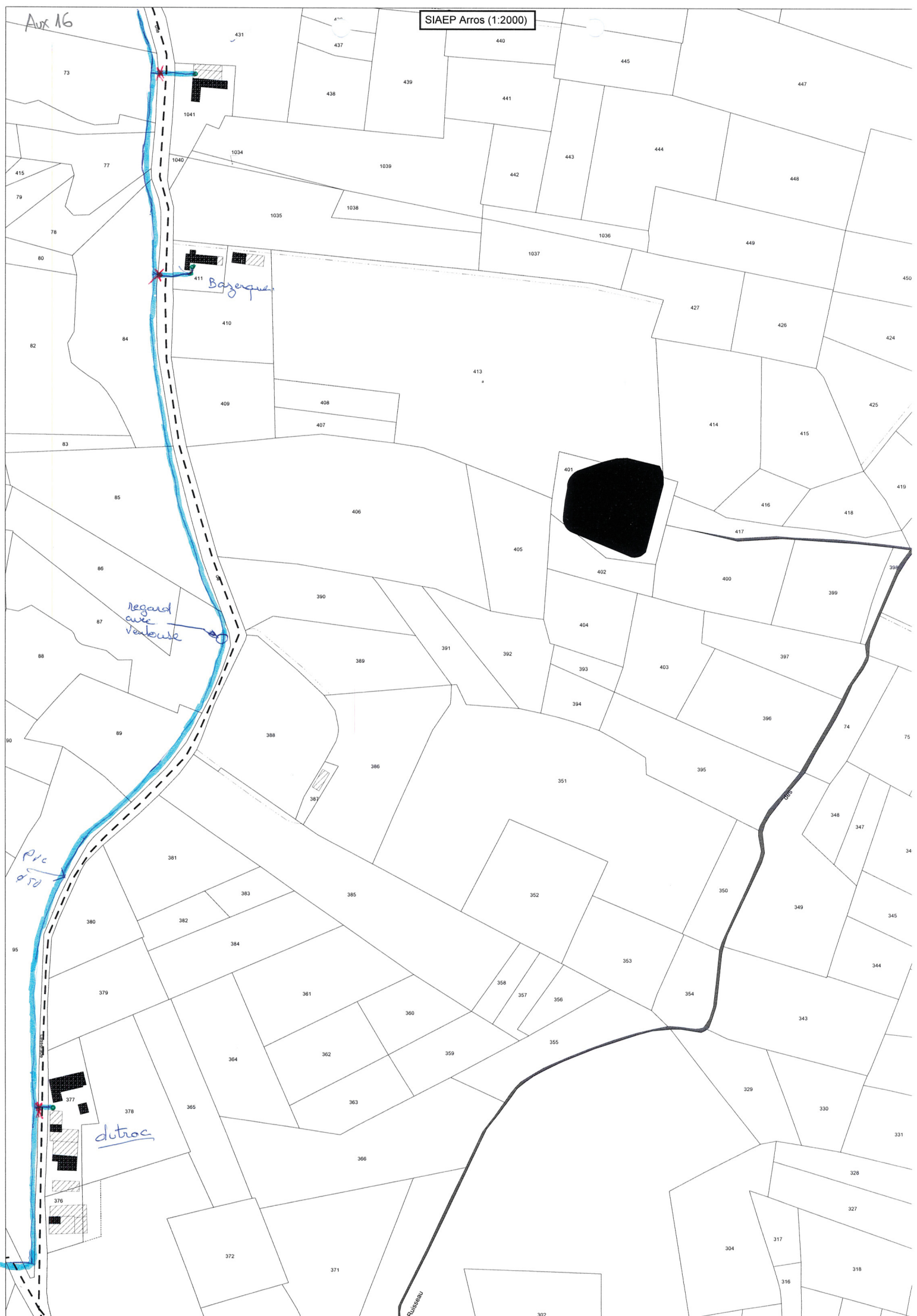


AUX 15

SIAEP Arros (1:2000)



Aux 16



Bazergue

regard
avec
valouste

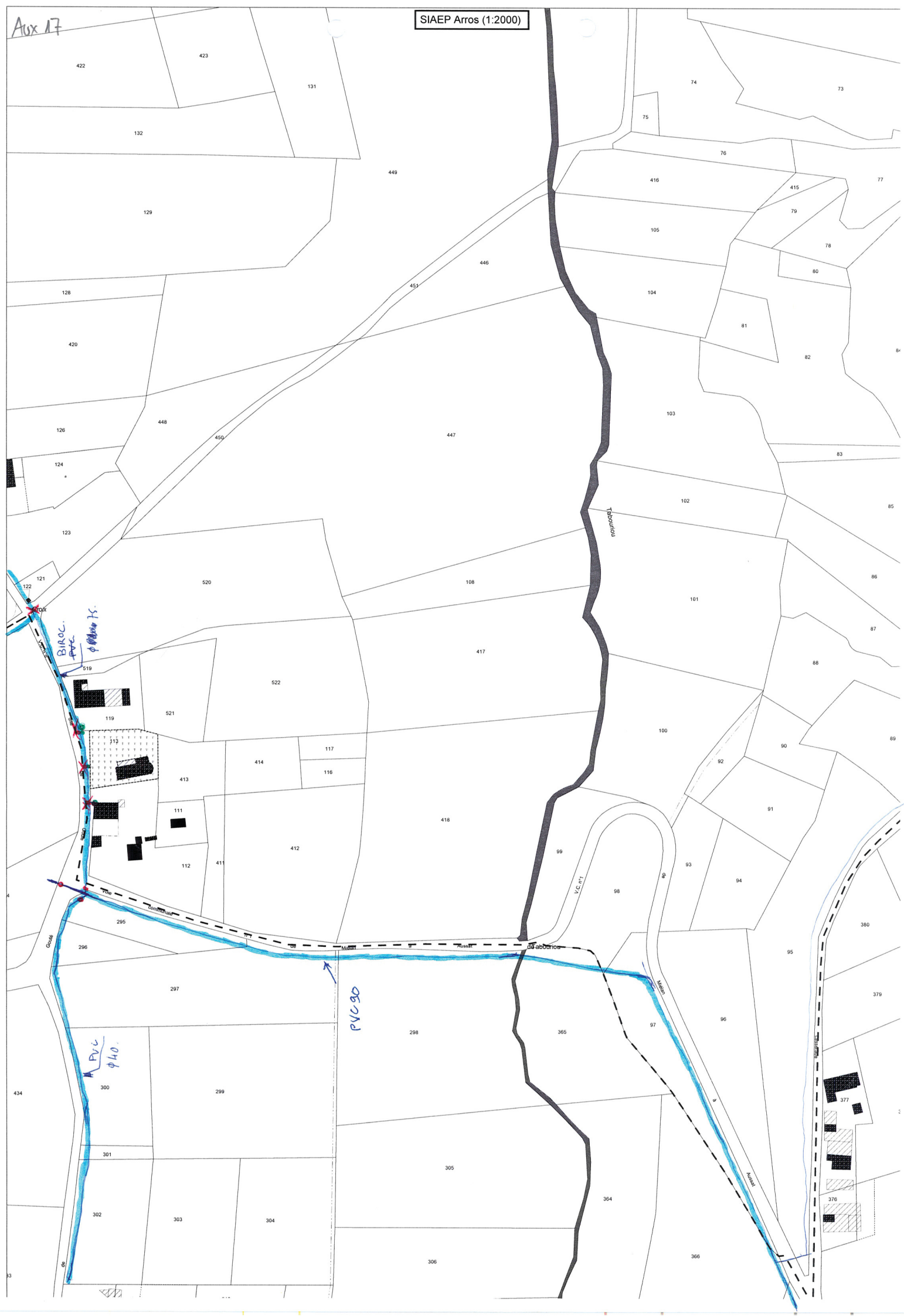
Pic
870

autres

Ruisseau

Aux 17

SIAEP Arros (1:2000)



BIRAC.
PVC
φ 100

PVC 90

PVC
φ 100

maquis

R.C. 011

377

376

422

423

131

132

74

73

129

449

75

76

77

128

451

446

416

415

420

105

78

126

448

447

104

81

124

82

123

448

447

103

83

121

520

108

102

84

122

519

417

101

85

119

522

100

88

113

521

117

92

89

413

414

116

91

111

412

418

99

98

93

94

112

411

412

90

91

94

295

296

297

418

99

98

93

94

90

91

94

297

299

299

298

365

97

96

301

302

303

304

305

306

364

366

380

379

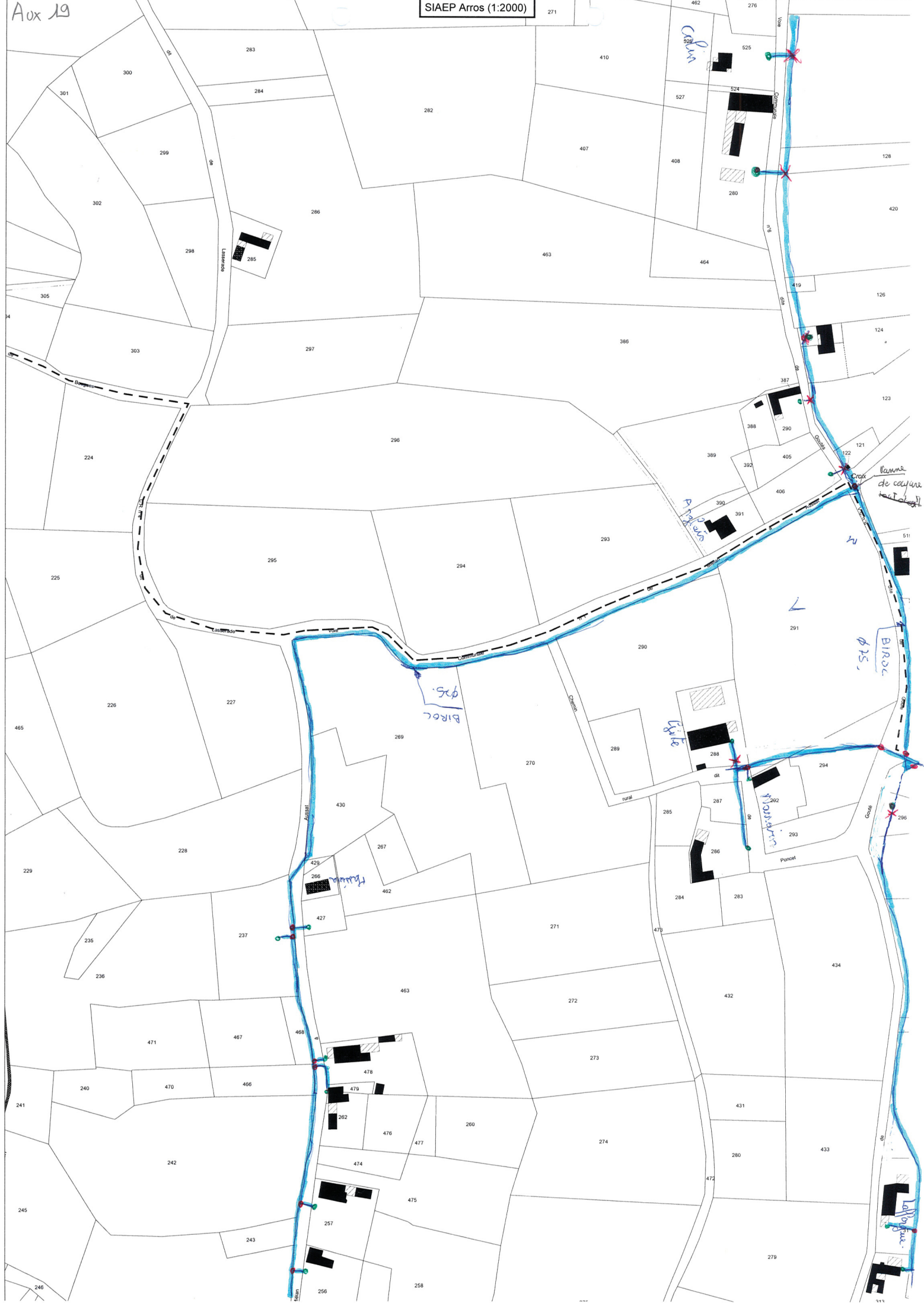
377

376



Aux 19

SIAEP Arros (1:2000)



Lasserolle

Craux

Arros

Biroc

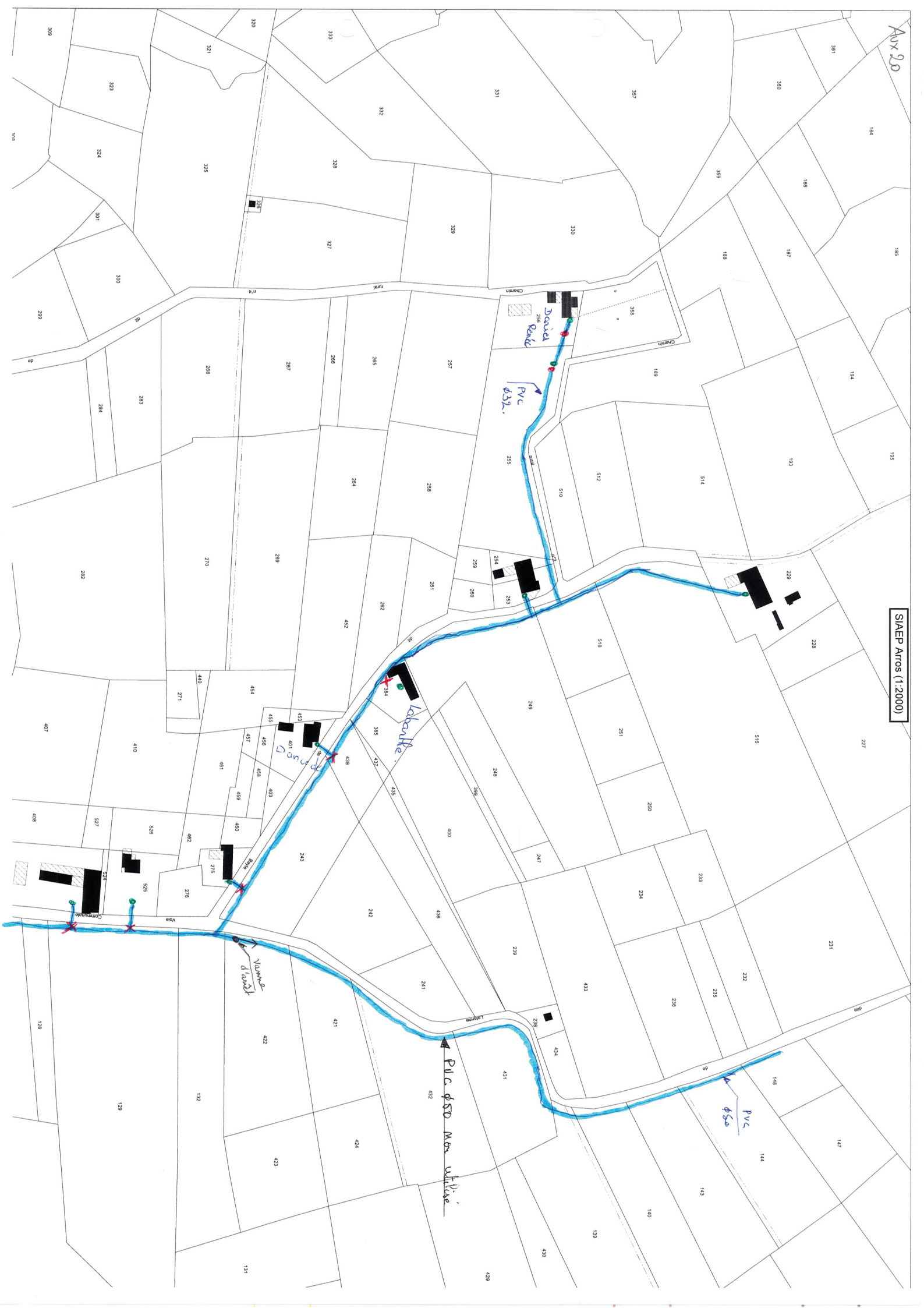
Fite

Pancourt

Biroc

Lafour

1912



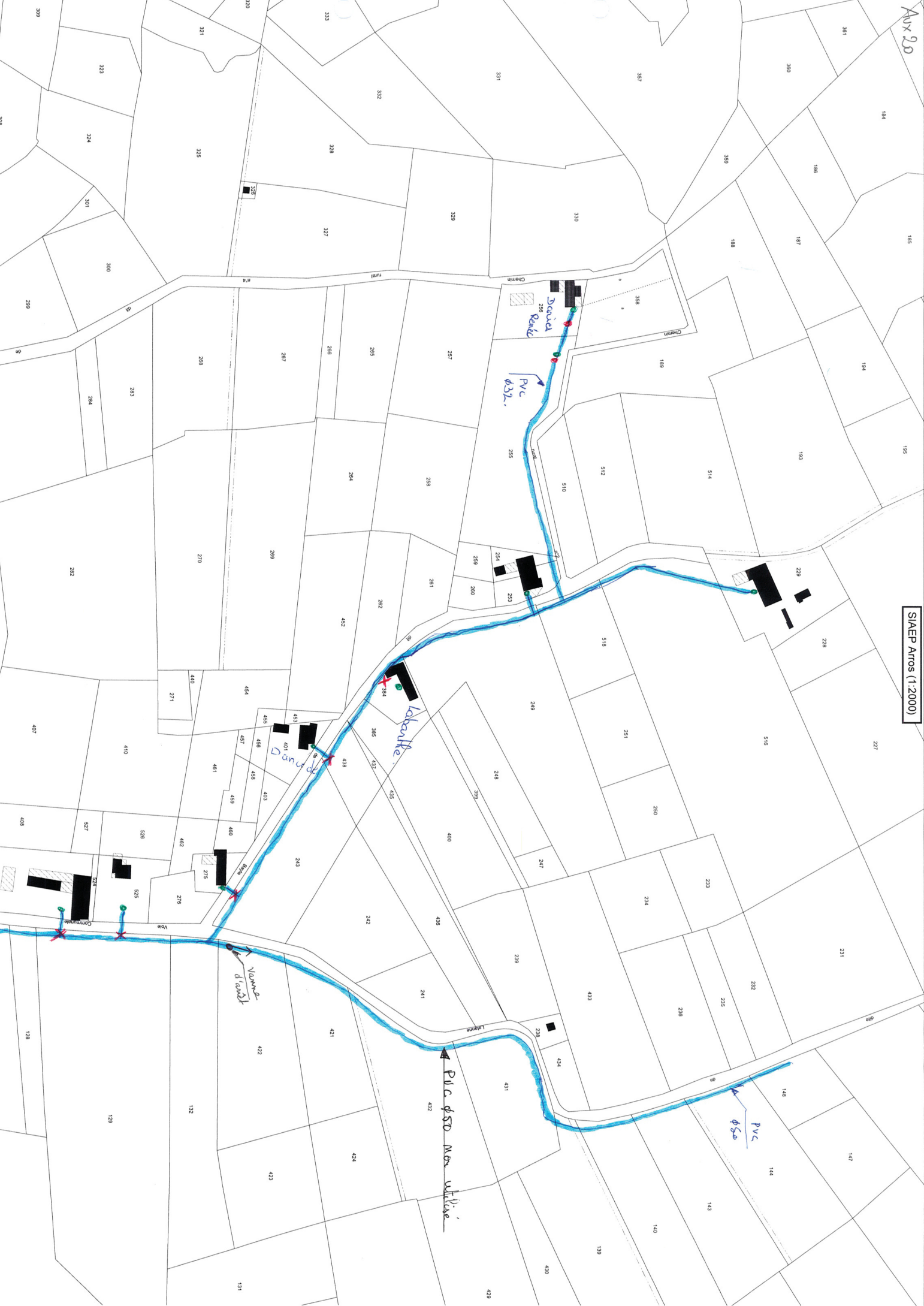
David
256
259
PVC
φ 50

Labouk
384
385
386
Danouk

Voie
d'arrière

PVC φ 50 Non utilise

PVC
φ 50

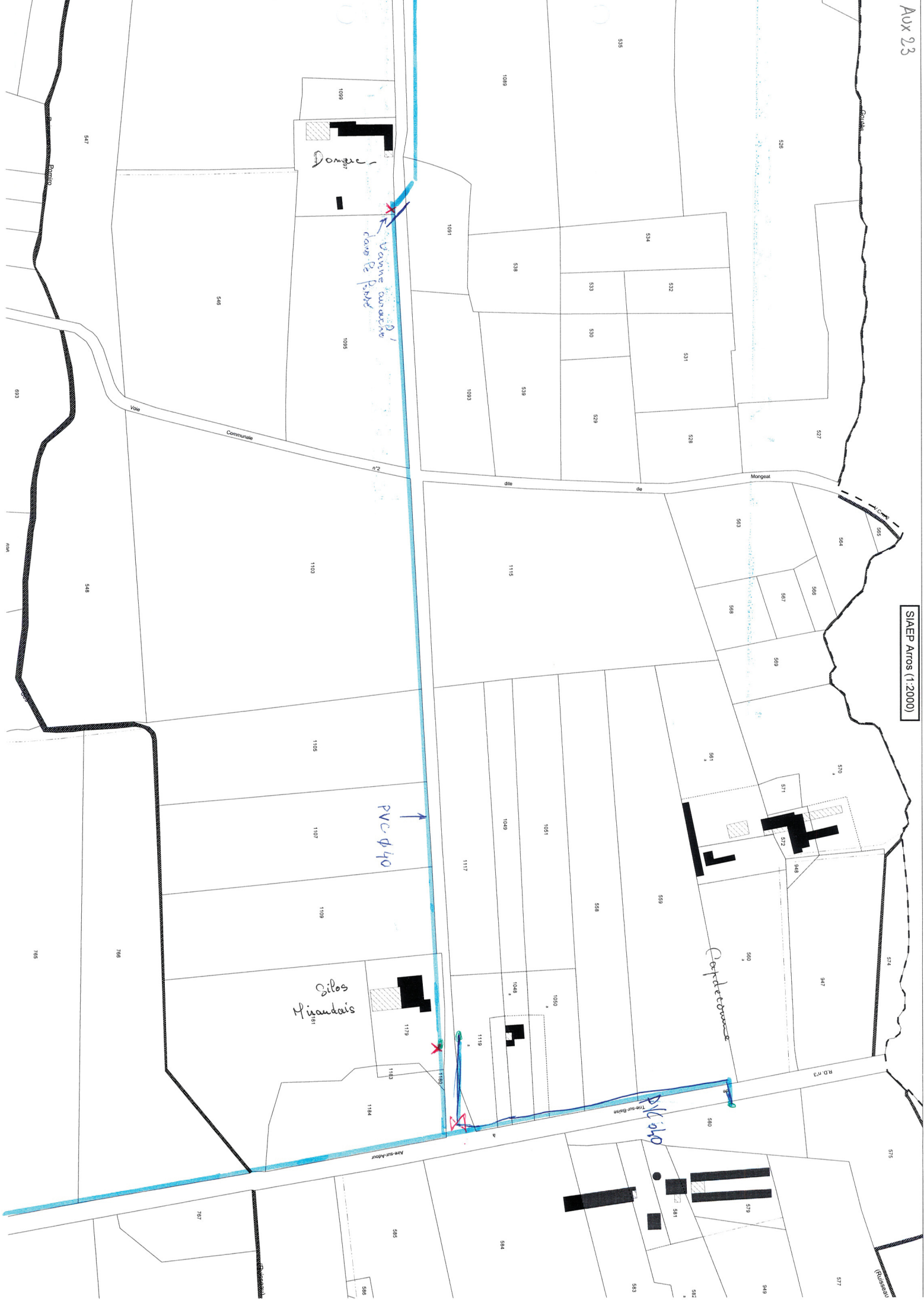


Aux 2.1

SIAEP Arros (1:2000)







ANNEXES ELIMINATION DES DECHETS

La collecte des déchets sur les points de ramassage est réalisée par le SMCD Secteur Sud Mirande. Le traitement de ces déchets est par la suite réalisé par Trigone.

La commune dispose de 5 points de ramassage (cf Carte ci-dessous) soit :

- 15 containers de tri sélectif
- 17 containers d'ordures ménagères
- 2 containers verre



- La collecte des ordures ménagères se fait une fois par semaine
- La collecte des ordures de tri se fait tous les 15 jours.
- Le ramassage du verre se fait sur demande au SMCD Sud Mirande.

En ce qui concerne les déchets verts, les huiles de vidange, les encombrants ou les gravats, la déchetterie la plus proche se situe à Miélan.